

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

**Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
Technologique**

UNIVERSITE DAN DICKO DANKOULODO DE MARADI



Tél. : (+227) 20 41 01 32 - Fax : (+227) 20 41 01 33 - BP : 465 Maradi – Niger

Site web : www.uddm.edu.ne

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION INSTITUTIONNELLE

20 septembre 2024

AVANT PROPOS

L'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM) a inscrit ses actions dans l'amélioration de la gouvernance universitaire, de la qualité des offres de formation, de l'excellence de la recherche et de l'innovation technologique, le tout dans un climat social stable et serein. Pour cela, elle s'est engagée dans le processus de l'accréditation institutionnelle.

L'une des étapes importantes de ce processus est l'auto-évaluation institutionnelle. Pour rappel, l'UDDM a effectué sa première auto-évaluation institutionnelle dans la période allant de juin 2022 à janvier 2023. Cette dernière lui a permis d'élaborer son Plan Stratégique 2024-2026 et à ses entités d'établir leurs Projets d'Etablissement. En plus de ces documents stratégiques, les résultats de cette auto-évaluation ont permis d'apporter une amélioration sur certains aspects de l'institution. Tenant compte de cette amélioration et du temps écoulé par rapport à la première auto-évaluation institutionnelle, l'UDDM vient de réaliser une deuxième auto-évaluation de mise à jour pour postuler à l'accréditation institutionnelle.

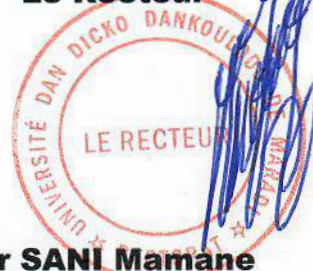
Cette auto-évaluation, basée sur le référentiel minimal d'accréditation institutionnelle de l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup) du Niger, a été menée par un comité Ad' hoc composé de dix (10) membres.

Le processus de l'auto-évaluation de l'UDDM a aussi bénéficié de l'appui de l'ANAQ-Sup. Après la nomination et la mise en place des acteurs, le comité a procédé à la conception et à la planification des activités, à l'élaboration des outils, à la collecte, à l'analyse et au traitement des données et en fin, à la rédaction du rapport d'auto-évaluation. Ce dernier a été soumis à l'appréciation des différents démembrements de l'UDDM avant sa validation.

Le présent rapport d'auto-évaluation constitue la pièce maitresse du dossier de demande d'accréditation institutionnelle de l'UDDM.

Je tiens à remercier l'ANAQ-Sup, le Comité Ad' hoc chargé de l'auto-évaluation institutionnelle ainsi que tous les acteurs qui ont contribué à la réalisation de cette auto-évaluation pour l'accréditation.

Le Recteur



Dr SANI Mamane

Maître de Conférences

TABLE DES MATIERES

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	v
I. Préambule	vi
1.1 Contexte	vi
1.2. Objectifs.....	vii
<i>1.2.1. Objectif général.....</i>	<i>vii</i>
<i>1.2.2. Objectifs spécifiques.....</i>	<i>vii</i>
1.3. Résultats attendus	vii
1.4. Information / Communication	vii
1.5. Méthodologie.....	vii
1.6. Responsabilités	ix
<i>1.6.1. Le Recteur de l'UDDM.....</i>	<i>ix</i>
<i>1.6.2. Le Comité Ad' hoc chargé de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM.....</i>	<i>ix</i>
1.7. Glossaire	x
1.8. Méthode d'établissement du score	xi
II. PRESENTATION DE L'INSTITUTION	1
II.1. Présentation de l'UDDM	1
<i>II.1.1. Création, missions et composition.....</i>	<i>1</i>
<i>II.1.2. Organe délibérant : le Conseil d'Université (CU).....</i>	<i>2</i>
<i>II.1.3. Organe consultatif 1 : le Conseil Académique (CA).....</i>	<i>3</i>
<i>II.1.4. Organe consultatif 2 : le Conseil Scientifique (CS).....</i>	<i>5</i>
<i>II.1.5. Organe exécutif : le Rectorat.....</i>	<i>6</i>
<i>II.1.6. Infrastructures académiques et matériels roulants.....</i>	<i>7</i>
<i>II.1.7. Ressources humaines.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1.8. Offres de formation.....</i>	<i>8</i>
<i>II.1.9. Structuration de la recherche.....</i>	<i>9</i>
<i>II.1.10. Evolution des effectifs des étudiants.....</i>	<i>9</i>

II.1.11. Nombre de diplômés.....	10
II.2. Présentation du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Maradi	11
II.2.1. Création et missions.....	11
II.2.2. Organisation.....	12
II.2.3. Ressources humaines.....	12
II.2.4. Infrastructures.....	12
II.2.5. Ressources matérielles.....	13
III. APPRECIATION DES DIMENSIONS DE LA QUALITE.....	13
Champ A : Politique de l’Offre de Formation.....	13
Champ B : Gouvernance de l’Institution au Service de ses Missions.....	17
Champ C : Vie à l’Université.....	20
Champ D : Responsabilité Sociétale (score 100%).....	22
Conclusion	24
LISTE DES ANNEXES	25

LISTE DES SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

A	: Assistant
AII	: Automatismes et Informatique Industrielle
ANAQ-Sup	: Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
ASCN	: Appelé du Service Civique National
BIGE	: Biodiversité et Gestion de l'Environnement
BTP	: Bâtiments et Travaux Publics
CA	: Conseil Académique
CAMES	: Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur
CAQ	: Cellule Assurance Qualité
CIAQ	: Cellule Interne d'Assurance Qualité
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CRCI	: Conception et Réalisation en Chaudronnerie Industrielle
CRIIPTIC	: Campus des Ressources Informatiques et de l'Intégration Pédagogique des TIC
CROU	: Centre Régional des Œuvres Universitaires
CS	: Conseil Scientifique
CU	: Conseil de l'Université
DAGE	: Direction des Affaires Générales et Extérieures
DUT	: Diplôme Universitaire de Technologie
EC	: Enseignants-Chercheurs
ECUE	: Élément Constitutif de l'Unité d'Enseignement
ED-SISE	: Ecole Doctorale Sciences, Ingénierie, Santé et Environnement
ELM	: Electromécanique
ELT	: Electrotechnique
EPSCT	: Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Technique
ER	: Energies Renouvelables
ET	: Enseignant Technologue
FASE	: Faculté d'Agronomie et des Sciences de l'Environnement
FICA	: Froid Industriel et Conditionnement d'Air
FOAD	: Formation Ouverte A Distance
FSS	: Faculté des Sciences de la Santé

FST	: Faculté des Sciences et Techniques
GC	: Génie Civil
GE	: Génie Electrique
GM	: Génie Mécanique
HYD-A	: Hydraulique et Assainissement
IES	: Institution d’Enseignement Supérieur
IUT	: Institut Universitaire de Technologie
LMD	: Licence Master Doctorat
LP	: Licence Professionnelle
MA	: Maître-assistant
MC	: Maître de Conférences
MES/R/IT	: Ministère de l’Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l’Innovation Technologique
MPC	: Mathématiques, Physique et Chimie
NICE	: Niger Institute for Comprehensive Eye health
PAT	: Personnels Administratif et Technique
PV	: Procès-Verbal
REESAO	: Réseau pour l’Excellence de l’Enseignement Supérieur en Afrique de l’Ouest
SCPM	: Service Central du Personnel et du Matériel
SCAF	: Service Central des Affaires Financières
SPU	: Service des Presses Universitaires
SSIP	: Service des Stages et de l’Insertion Professionnelle
ST	: Sciences de la Terre
SV	: Sciences de la Vie
SVT	: Sciences de la Vie et de la Terre
SWOT	: Strength, Weakness, Opportunities, Threats
TIC	: Technologie de l’Information et de la Communication
UDDM	: Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPN	: Universités Publiques du Niger

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Référentiel minimal pour l'évaluation institutionnelle	xi
Tableau 2 : Composition de l'administration centrale de l'UDDM.....	6
Tableau 3 : Caractéristiques des cités et leur capacité d'accueil en 2022	13

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition des ressources humaines de l'UDDM selon leur statut	8
Figure 2 : Evolution des effectifs des étudiants inscrits à l'UDDM par année académique	10
Figure 3 : Nombre des diplômés sortis de l'UDDM	10
Figure 4 : Répartition des ressources humaines du CROU selon leurs statut et/ou catégorie.....	12

I. Préambule

1.1 Contexte

Dans le processus de la démarche qualité, l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup) du Niger a décidé d'accompagner l'UDDM pour l'accréditation institutionnelle. Cette démarche vise l'amélioration continue de la qualité au sein de l'institution. L'étape fondamentale est l'auto-évaluation sur laquelle reposent toutes les autres étapes du processus de l'accréditation. Pour rappel, l'UDDM a effectué sa première auto-évaluation institutionnelle de juin 2022 à janvier 2023. Cette dernière lui a permis d'élaborer son Plan Stratégique 2024-2026 et à ses entités d'établir leurs Projets d'Etablissement. En plus de ces documents stratégiques, les résultats de cette auto-évaluation ont permis d'apporter une amélioration sur certains aspects fonctionnels de l'institution. Tenant compte de cette amélioration et du temps écoulé par rapport à la première auto-évaluation institutionnelle, l'UDDM envisage une deuxième auto-évaluation de mise à jour pour postuler à l'accréditation institutionnelle.

L'auto-évaluation est une photographie du fonctionnement de l'institution à un instant donné, effectuée par l'ensemble de ses acteurs. C'est aussi une évaluation formative qui permet de situer le fonctionnement de notre université par rapport à ses stratégies et qui la guide vers l'identification des moyens à mobiliser pour introduire des correctifs et atteindre ses objectifs.

Pour cette première demande d'accréditation, l'auto-évaluation portera essentiellement sur le référentiel minimal d'accréditation institutionnelle. Elle est assurée par un comité ad' hoc composé de dix membres acteurs de l'UDDM. Ce comité a pour mission :

- La conception et la planification du processus d'auto-évaluation ;
- L'élaboration d'un questionnaire sous la base du référentiel minimal d'accréditation de l'ANAQ-Sup Niger ;
- La collecte des données, l'exploitation de ces données et l'analyse SWOT ;
- La rédaction du rapport.

Une fois réalisée, cette auto-évaluation va permettre à l'UDDM de soumettre sa première demande d'accréditation institutionnelle.

1.2. Objectifs

1.2.1. Objectif général

Cette auto-évaluation institutionnelle vise à faire ressortir la situation instantanée et réelle de l'UDDM sur les quatre (4) champs du référentiel minimal d'accréditation de l'ANAQ-Sup du Niger. Il s'agit de :

- **Champ A** : la politique de l'offre de formation ;
- **Champ B** : la gouvernance de l'institution au service de ses missions ;
- **Champ C** : la vie à l'université ;
- **Champ D** : la responsabilité sociétale.

Elle implique toutes les composantes de l'Université, à savoir les responsables administratifs et académiques, le personnel enseignant, les personnels administratif et technique et la composante estudiantine.

1.2.2. Objectifs spécifiques

- Concevoir et planifier le processus d'auto-évaluation ;
- Elaborer un questionnaire et une grille d'évaluation ;
- Collecter, traiter et analyser les données ;
- Rédiger le rapport d'auto-évaluation.

1.3. Résultats attendus

- Le processus d'auto-évaluation est conçu et planifié ;
- Un questionnaire et une grille d'évaluation sont élaborés ;
- Les données sont collectées, traitées et analysées ;
- Le rapport d'auto-évaluation est rédigé.

1.4. Information / Communication

L'information et la communication sont nécessaires durant tout le processus de l'auto-évaluation. Leurs modalités dépendront du statut des personnes auxquelles est destinée l'information. Ainsi, il est important de prévoir un plan de communication adapté aux différentes phases du processus.

1.5. Méthodologie

La démarche d'auto-évaluation comporte six phases fondamentales correspondant chacune à une activité du processus. Il s'agit de :

Phase 1 :Elaboration de l'outil d'auto-évaluation

L'outil d'auto-évaluation est constitué d'une grille construite sur la base du référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-Sup du Niger.

Cette grille de recueil des données qui est complétée par une fiche d'informations relatives au diagnostic et une fiche sur les points forts et les points faibles, a permis de rassembler pour chacun des critères de références, l'ensemble des éléments à prendre en compte dans le rapport qui sera élaboré. Il s'agit principalement des constats relatifs à la conformité avec le critère, les éléments de preuves, les points forts, les points faibles et les risques associés et les actions d'amélioration.

Phase 2 : Constitution d'un comité Ad' hoc chargé de l'auto-évaluation

Un comité ad' hoc chargé de cette auto-évaluation a été créé par arrêté N° 00044/UDDM/REC/SG du 15 août 2024 du Recteur de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi. Il est composé de dix (10) membres activement impliqués dans la dernière auto-évaluation institutionnelle réalisée par l'UDDM. Il prend en compte tous les démembrements de l'UDDM.

Phase 3 : Formation des membres du comité et recueil de données

La formation des membres du comité est assurée par la cellule d'assurance qualité de l'UDDM. Elle a porté sur l'appropriation des objectifs de l'évaluation, des outils et des techniques de collecte des données. Les membres du comité recueillent les données suivant la grille élaborée.

Après cette phase de collecte de données,s'en est suivie celle du traitement et de l'analyse des données.

Phase 4 : Analyse des données

Les données recueillies ont été traitées et analysées en fonction des éléments contenus dans les fiches de l'auto-évaluation, à savoir les constats, les éléments de preuves, les propositions de remédiation, les points forts et les points faibles.

Phase 5 : Elaboration du rapport d'auto-évaluation

Les données collectées par les membres du comité ont été centralisées dans un recueil. Le comité a élaboré la première version du rapport d'auto-évaluation et l'asoumise à l'appréciation de tous les démembrements de l'UDDM.

Phase 6 : Validation du rapport d'auto-évaluation

Le rapport de l'auto-évaluation une fois élaboré a fait l'objet de validation au niveau du comité après les observations issues des différents démembrements de l'UDDM. Le comité analyse, valide et priorise les actions d'amélioration. Il détermine les actions à mettre en œuvre. Le rapport final sera remis au Recteur de l'UDDM à la fin du processus.

1.6. Responsabilités

1.6.1. Le Recteur de l'UDDM

Il décide de l'auto-évaluation, nomme le comité de pilotage et met à sa disposition les moyens nécessaires pour accomplir sa mission.

1.6.2. Le Comité Ad' hoc chargé de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM

Le Comité coordonne l'auto-évaluation, garantit le respect de la méthodologie, informe les personnels et les étudiants, valide les résultats de l'auto-évaluation, les axes d'amélioration et les actions prioritaires. Il est composé comme suit :

- **Président** : Dr SAIDOU Adamou, EC, MA, Vice-recteur

Le Vice-recteur est le responsable de l'auto-évaluation. Il coordonne l'auto-évaluation, assure son déroulement, le suivi méthodologique et le fonctionnement du comité Ad' hoc. Il est responsable de la rédaction du rapport d'auto-évaluation. Les membres assurent les tâches qui leur sont attribuées par le Président du comité de pilotage.

- **Vice-président** : Dr ABANI MAIDAOUA Ali, EC, MA, Responsable de la CAQ
- **Rapporteur** : Dr DAKAOU Ibrahim : EC, MA, Conseiller Technique du Recteur
- **Membres** :
 - ✚ M. BELLO KASSOUM Bello Djibril, ET, représentant CIAQ de POLYTECH Maradi ;
 - ✚ M. SALEY Mohamed Nasser, PAT, Chef du Service Central du Personnel et du Matériel ;
 - ✚ Dr HAMIDINE Mahamadou, EC, MA, représentant CIAQ de la FST ;
 - ✚ Dr SIDIKOU IDRISSE Djibo, EC, MC, Doyen de la FASE ;
 - ✚ Dr ABDOULAYE Maman Bachir, EC, MA, représentant CIAQ de la FSS ;
 - ✚ Mme Bassiratou BOUKARI BAKO, PAT, Assistante de Direction de l'Ecole Doctorale ;
 - ✚ M. SOULEY IDI Maman Soupianou, PAT, Assistant de Direction du Vice-recteur.

1.7. Glossaire

Référentiel qualité : C'est la définition explicite de la qualité adoptée par l'institution, l'ensemble de valeurs et/ou d'objectifs qu'elle se donne dans le cadre de ses missions pour répondre aux attentes légitimes de ses usagers et partenaires ainsi que de ses personnels. Le référentiel qualité peut se décliner en un ensemble de références et critères accompagnés de règles d'interprétation.

Comité de pilotage : C'est le comité Ad' hoc que le responsable de l'institution met en place pour gérer le processus d'auto-évaluation. En cas de besoin, il peut être divisé en sous-comités.

Entités : Ce sont les subdivisions de l'institution : Facultés, Ecoles, Instituts, Ecoles doctorales, ...

Domaines et champs : Ce sont les secteurs et types d'activités (on peut aussi utiliser la notion d'objet au sens large du terme) au sein de l'institution qui sont concernés par le référentiel. Ces activités sont évidemment souvent plus ou moins interdépendantes mais l'institution peut faire le choix de formaliser un référentiel portant sur seulement une partie de ses activités.

D'un point de vue pratique, et de manière à rendre le référentiel lisible, on le divise en plusieurs grands domaines (formation, gouvernance, ...). Chaque domaine sera divisé en plusieurs champs ; le choix des champs sera fait de telle sorte qu'ils coïncident avec des priorités utiles à terme au développement de l'université.

Référence (en anglais « Standard ») : Une référence traduit en action une valeur que se donne l'institution. Il s'agit donc d'identifier les actions concrètes qui vont concourir au meilleur niveau possible de réalisation de cette valeur.

Critères : Un critère constitue un élément qualitatif ou quantitatif qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre d'une référence. D'un point de vue pratique, les critères sont évalués à partir de preuves sur lesquelles s'exerce le jugement de l'évaluateur.

Preuves : La preuve est l'élément qui permet de confirmer la réalisation effective d'un critère et son niveau éventuel de réalisation et de performance.

Tableau 1 : Référentiel minimal pour l'évaluation institutionnelle

Champs	Références	Critères
Champ A : la politique de l'offre de formation	06	25
Champ B : la gouvernance de l'institution au service de ses missions	04	21
Champ C : la vie à l'université	01	02
Champ D : la responsabilité sociétale	01	01
Total	12	49

1.8. Méthode d'établissement du score

L'appréciation d'un champ se base sur celles des différentes références qui le composent. En effet, chaque référence est examinée méthodiquement suivant un nombre de critères. Ces derniers sont vérifiés à travers des preuves. L'existence d'une preuve valable correspond à un (1) point et son absence équivaut à zéro (0) point. Tenant compte de cet aspect, la moyenne des points des preuves relatives à un critère donne automatiquement son appréciation. Il existe trois possibilités de réponses (Oui entier, Oui partiel, Non) correspondant respectivement aux points (2, 1, 0). La somme des notes des différents critères d'une référence détermine son score (variant de 0 à 100% en valeur relative) et l'action à entreprendre et par suite celui du champ relativement à ses références. Nous établissons la correspondance suivante entre les scores et les actions à entreprendre :

Score inférieur ou égal à 32%	→	Action urgente
Score compris entre 33% et 65%	→	Action nécessaire
Score supérieur ou égal à 66%	→	Ok

Cette démarche qualité incluant ce processus d'auto-évaluation est une étape importante pour l'obtention de l'accréditation institutionnelle. Une fois obtenue, en plus de confirmer la crédibilité de notre institution, cette accréditation nous ouvrira les portes de plusieurs opportunités qui contribueront à l'expansion de la qualité sur tous les domaines de l'institution.

**Le Président du Comité Ad' hoc chargé
de l'Auto-évaluation institutionnelle**

Dr Adamou SAIDOU



II. PRESENTATION DE L'INSTITUTION

Il s'agit d'une description de cette institution d'enseignement supérieur (IES) à travers sa création, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, du fait de sa mission et de son rôle complémentaire à celui de l'UDDM, le CROU sera présenté.

II.1. Présentation de l'UDDM

II.1.1. Création, missions et composition

L'Université de Maradi (UM) est créée par ordonnance N°2010-40 du 1^{er} juillet 2010 modifiée par l'ordonnance 2010-79 du 9 décembre 2010. Elle prend le nom de **Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM)** par loi N°2014-49 du 16 octobre 2014. Le décret N°2017-625/PRN/MES/R/I du 20 juillet 2017 approuve les Statuts de l'UDDM. Le décret N°2021-852/PRN/MESR du 7 octobre 2021 précise les missions et organisation des Universités Publiques du Niger (UPN). C'est un Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT) doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. L'UDDM a pour vocation la formation, l'enseignement, la recherche scientifique et l'innovation technologique afin de contribuer au développement de la société.

L'UDDM est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et sous la tutelle financière du Ministère en charge de l'économie et des finances. Elle confère les grades Universitaires et titres d'Etat qu'elle délivre conformément à la réglementation en vigueur.

Le siège de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi est fixé à Maradi, Tél. : (+227) 20 41 01 32 - Fax : (+227) 20 41 01 33 - BP : 465 Maradi – Niger - Site web : www.uddm.edu.ne.

L'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi est composée de :

- Une Ecole Supérieure Polytechnique (POLYTECH Maradi) créée en 2024 en lieu et place de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) qui a ouvert ses portes en 2008 ;
- Une Faculté des Sciences et Techniques (FST) créée en 2010 ;

- Une Faculté d'Agronomie et des Sciences de l'Environnement (FASE) créée en 2011 ;
- Une Faculté des Sciences de la Santé (FSS) créée en 2014 ;
- Une Ecole Doctorale Sciences, Ingénierie, Santé et Environnement créée en 2022 qui remplace l'Ecole Doctorale en Biodiversité et Gestion de l'Environnement créée en 2016.

Ces entités de formation et de recherche sont structurées en 24 départements (6 à POLYTECH Maradi, 6 à la FST, 6 à la FASE et 6 à la FSS).

L'UDDM en partenariat avec la fondation ALBASSAR assure le fonctionnement de NICE (Niger Institute for Comprehensive Eye health). C'est un institut qui a pour mission de former, en collaboration avec l'UDDM, dans les domaines de la Licence en soins ophtalmologiques, Licence en optométrie et Licence en Biomédicale.

L'administration centrale de l'UDDM comprend :

- Un organe délibérant : le Conseil de l'Université ;
- Un organe exécutif : le Rectorat ;
- Des organes consultatifs : le Conseil Académique et le Conseil Scientifique.

II.1.2. Organe délibérant : le Conseil d'Université (CU)

L'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi est administrée par un Conseil d'Université (CU) composé de dix-huit (18) membres internes et de dix (10) membres externes.

Le Conseil d'Université délibère sur le budget de l'Université. A ce titre, il examine les prévisions budgétaires et adopte le budget annuel, le plan d'investissement, les états financiers, le patrimoine et le rapport annuel de l'université présenté par le Recteur. Il examine toute question qui lui est soumise par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ou par le Recteur. Le conseil d'Université adopte :

- Le plan stratégique de développement de l'université ;
- Les règles de gouvernance de l'université ;
- L'organigramme de l'université ;
- Les mesures d'évaluation de l'efficacité, de l'efficience et de la performance de l'université.

Le Conseil d'Université propose aux autorités et organismes compétents la création de diplômes et la création des Facultés, Ecoles, Instituts et autres institutions. Il veille au respect de la mission de l'université. Il est l'instance de la validation des orientations stratégiques, pédagogiques et scientifiques conformément aux orientations définies par l'Etat en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et d'innovation. Il est chargé de la validation des rapports annuels d'activités de l'université.

Le Conseil d'Université délibère sur :

- Les questions relatives aux élections des doyens des facultés, des chefs de département, de Directeur de POLYTECH Maradi et des écoles ;
- La création et la suppression des postes budgétaires proposés par le Recteur.

Le Conseil d'Université se prononce sur :

- Les demandes de mise en position de détachement ou de disponibilité des enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- L'acceptation des dons et legs au profit de l'université ainsi que leur utilisation ;
- Les affaires contentieuses qui engagent l'université.

Le Conseil de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi se réunit régulièrement pour examiner diverses questions portant sur la vie de l'institution conformément aux textes en vigueur.

II.1.3. Organe consultatif 1 : le Conseil Académique (CA)

Adresse : UDDM, Tél. : (+227) 20 41 01 32 - Fax : (+227) 20 41 01 33 - BP : 465 Maradi – Niger Email : ca_uddm@uddm.edu.ne - Site web : www.uddm.edu.ne -

Secrétariat : SOULEY IDI Maman Soupianou : +227 99500152, secrétaire du Vice-recteur, Président CA, **local** : bureau du V. Recteur (cf. Arrêté N°043/MES/R/SG/DGE/DL du 13/03/2022 déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil Académique des UPN).

L'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi dispose d'un Conseil Académique dont les membres ont été nommés par arrêté N°025/UDDM/REC/SG du 27 avril 2022 en application de l'arrêté N°043/MES/R/SG/DGE/DL du 13 mars 2022 créant le conseil académique conformément au décret N°2021-852/PRN/MES/R

du 7 octobre 2021 portant création, missions et organisation des UPN. Le conseil académique de l'UDDM est composé de quatorze (14) membres.

Le Conseil Académique est l'organe de délibération de toutes les questions d'ordre académique de l'université conformément aux orientations définies par l'Etat en matière d'enseignement supérieur. Le Conseil Académique a pour mission le suivi et l'évaluation des activités académiques et pédagogiques. Il est particulièrement chargé de :

- Approuver les programmes et le contenu des enseignements ;
- Valider les calendriers semestriels des enseignements soumis par les facultés et écoles ;
- Proposer les mesures de nature à améliorer la qualité de la formation initiale, ainsi qu'à développer la formation continue ;
- Proposer au Conseil d'Université la création ou la suppression de filières et/ou de structures de formation ;
- Evaluer les programmes de formation en relation avec le ministère de tutelle ;
- Donner un avis sur l'équivalence académique des grades, des diplômes et des certificats ;
- Proposer au Conseil d'Université le régime d'études et des examens ;
- Participer à l'élaboration du plan stratégique de développement de l'Université, ainsi qu'aux opérations d'évaluation de l'établissement ;
- Délibérer sur le congé sabbatique, le congé maladie et l'accueil des professeurs associés ;
- Donner un avis sur tout autre dossier qui lui est soumis par le Ministre chargé de la tutelle technique ou le Recteur.

Le Conseil Académique de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi se réunit régulièrement, depuis son installation, en sessions ordinaires et extraordinaires pour examiner des aspects comme entre autres la situation académique ; les emplois de temps semestriels ; dossier d'ouverture de Master ; règles relatives à l'encadrement et à la correction des rapports de stage ; canevas de stages tutorés ; auto-évaluation institutionnelle, accueil des professeurs associés.

II.1.4. Organe consultatif 2 : le Conseil Scientifique (CS)

Adresse : UDDM, Tél. : (+227) 20 410 132 - Fax : (+227) 20 410 133 - BP : 465 Maradi – Niger Email : cs_uddm@uddm.edu.ne - Site web : www.uddm.edu.ne -

Secrétariat Administratif : LAOUALI DAN BAKANE Mahamane Nazipi : +227 96315552, **local** : sis Laboratoire de Physique/FST.

Le Conseil Scientifique de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi dans sa forme actuelle a été créé par arrêté N°004/MES/R/SG/DGE/DL du 19 janvier 2022 modifié et complété par arrêté N°026/UDDM/REC/SG du 14 février 2023. Présentement, il est composé de sept (7) membres.

En fonction du développement scientifique de l'UDDM, la composition du Conseil Scientifique va évoluer jusqu'à atteindre quinze (15) membres au maximum. Le Conseil Scientifique a pour missions la programmation, l'organisation, la coordination et le contrôle de la recherche scientifique universitaire. A ce titre, il est chargé de :

- Assurer l'évaluation des travaux scientifiques ainsi que le suivi des projets de recherche ;
- Donner un avis sur le contenu scientifique des programmes de recherche ;
- Donner un avis sur les dossiers de collaboration scientifique extérieure ;
- Donner un avis sur les dossiers de recrutement au poste d'enseignants-chercheurs ou chercheurs ;
- Proposer au conseil d'université le projet de budget relatif aux besoins en matière de recherche ;
- Evaluer les activités des laboratoires de recherche en rapport avec la direction chargée de recherche et de l'innovation du ministère de tutelle technique ;
- Proposer les mesures de nature à améliorer la recherche et l'interdisciplinarité ;
- Faire des propositions pour le développement de la coopération et le rayonnement scientifique de l'université ;
- Donner un avis sur l'honorariat, l'éméritat et le doctorat honoris causa ;
- Examiner la conformité des dossiers de voyage d'études aux critères définis ;
- Donner un avis sur tout autre dossier qui lui est soumis par le ministre chargé de la tutelle technique ou le Recteur.

Depuis son installation, le Conseil Scientifique de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi se réunit régulièrement pour analyser et émettre des avis sur les dossiers de recrutement aux postes des enseignants-chercheurs et ceux relatifs aux voyages d'études.

II.1.5. Organe exécutif : le Rectorat

Le Rectorat, qui est l'organe exécutif de l'administration centrale de l'UDDM, est structuré autour des directions et services centraux regroupés sur le tableau 2.

Tableau 2 : Composition de l'administration centrale de l'UDDM

Recteur
Vice – recteur
Secrétaire Général
Conseiller Technique
Médecin Conseil
Directeur Académique
<i>Chef de Service Central de la Scolarité</i>
<i>Chef de Service des Stages et de l'Insertion Professionnelle</i>
<i>Chef de Service des Etudes et de l'Innovation Pédagogique</i>
Directeur de la Recherche et de la Propriété Intellectuelle
<i>Chef de Service Recherche et Innovation Technologique</i>
<i>Chef de Service Valorisation et Vulgarisation des Résultats de la Recherche</i>
<i>Chef de Service des Presses Universitaires</i>
Directeur des Relations Extérieures et chargé du CAMES
Directeur des Affaires Générales et Extérieures (DAGE)
Responsable du Campus des Ressources Informatiques et de l'Intégration Pédagogique des TIC (CRIIPTIC)

Responsable de la Cellule Assurance Qualité (CAQ)
Cheffe Bureau d'Ordre (BO)
Chef de Service Central du Personnel et du Matériel (SC/P/M)
Chef de Service Central des Affaires Financières (SCAF)
Chef de Service de la Bibliothèque

II.1.6. Infrastructures académiques et matériels roulants

L'UDDM dispose d'un site de 8 ha qui abrite POLYTECH Maradi, le Rectorat et le CROU ; le nouveau site de 51 ha sur lequel se trouvent les autres Facultés (FST, FASE, FSS, ED-SISE). L'UDDM a acquis un site à Babban Rafi, un site de 30 ha à Tibiri et un site de 58 ha dans le centre caprin ; mais le site de Babban Rafi pour des raisons d'insécurité n'est pas exploité.

L'UDDM loue aussi, à la sortie de la ville de Maradi, sur la route de Dan Issa, un site aménagé composé d'un bâtiment administratif avec une salle de réunion ainsi que de 9 salles de cours (3 salles de 150 places et 6 salles de 50 places chacune).

Les infrastructures propres à l'UDDM se composent de 5 blocs administratifs, de 3 amphithéâtres (Amphi SAADOU MAHAMANE, Auditorium FASE et Tente marocaine), de 28 salles de cours (12 à la FST, 4 à la FASE et 12 à POLYTECH Maradi) de diverses capacités, de 8 laboratoires, de 3 ateliers, d'une bibliothèque, de 2 serres, de 4 salles informatiques (2 à la FST et 2 à POLYTECH Maradi), d'une salle de dessin, d'un centre de formation en présentiel et à distance, d'une étable d'élevage de mouton balami, d'une ferme avicole et d'une station piscicole. L'UDDM dispose aussi de 4 forages pour le ravitaillement en eau du domaine universitaire.

Il est à noter l'existence de trois blocs administratifs (1 à la FASE, 1 à la FST et 1 à la FSS) en chantiers.

Le parc automobile de l'UDDM est composé de 17 véhicules (dont 1 Bus et 2 minibus), 9 motocycles et un tracteur.

II.1.7. Ressources humaines

Les ressources humaines de l'UDDM se composent de 289 agents, toutes catégories confondues (figure 1). Parmi celles-ci, on dénombre 80 enseignants-chercheurs (EC), 30 enseignants technologues (ET) et 179 personnels administratifs et techniques (PAT). L'UDDM accueille aussi des appelés du service civique national et des stagiaires.

Le corps des enseignants chercheurs de l'UDDM est composé d'un (1) Directeur de Recherches, de 5 Professeurs Titulaires, de 21 Maîtres de Conférences, d'un (1) Maître de Recherches, d'un (1) Maître de Conférences Agrégé, de 26 Maîtres-assistants et de 25 Assistants relevant de divers domaines scientifiques. Ces effectifs d'enseignants montrent l'existence d'un potentiel en matière de formation et de recherche. Celles-ci sont orientées spécialement vers les sciences, les techniques, l'ingénierie et l'innovation technologique.

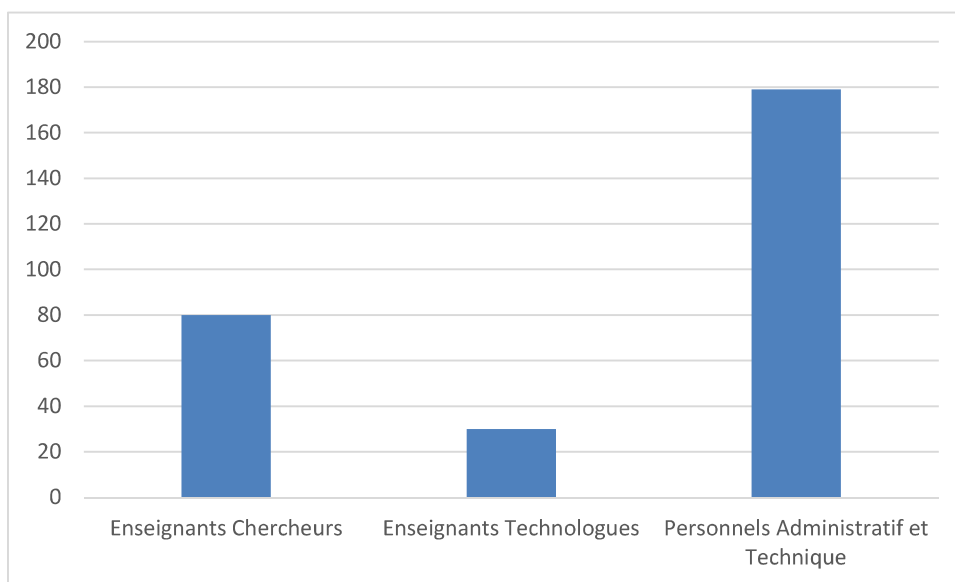


Figure 1 : Répartition des ressources humaines de l'UDDM selon leur statut

II.1.8. Offres de formation

Du point de vue de la formation, l'UDDM forme les étudiants dans **38 offres de formation** réparties comme suit :

- **POLYTECH Maradi** : 6 DUT (1 en Génie civil, 1 en Génie électrique, 1 en Génie mécanique, 1 en Chaudronnerie, 1 en Mécanique et Réparation Auto, 1 en Maintenance Industrielle), 8 Licences Professionnelles (LP HYD-A ; LP BTP ; LP AII ; LP ELT ; LP CRCI ; LP ELM ; LP FICA ; LP Energétique) et 1 Classe préparatoire, soit **14 offres de formation** ;

- **FST** : 11 licences (SV, SVT, BIGE, ST, ER, Chimie, Physique Fondamentale, Sciences Physiques, Informatique, Mathématiques) dont 7 professionnelles et 4 fondamentales et 2 Master (BGESSS et 2SED), soit **13 offres de formation** ;
- **FASE** : 5 licences (Agronomie Générale, AgroForesterie, AgroAlimentaire, Etude d'Impact Environnemental et Santé Animale) et 1 Master ès Sciences Agronomiques comportant 4 options (AgroEconomie, Agronomie et Production Végétale Durable, Production Animale et Développement Durable et Gestion Intégrée des Ressources Naturelles), soit **9 offres de formation** ;
- **FSS** : 2 Doctorats d'Etat (Médecine et Pharmacie), soit **2 offres de formation** ;
- **ED-SISE** : 2 domaines de thèses de doctorat SI (Sciences et Ingénierie) et BGE (Bio-Géosciences et Environnement).

II.1.9. Structuration de la recherche

Sur le plan de la recherche scientifique, l'UDDM disposait d'une Ecole Doctorale dans le domaine de Biodiversité et Environnement. Récemment, elle a été rendue encore plus transversale avec la dénomination d'Ecole Doctorale Sciences, Ingénierie, Santé et Environnement (ED-SISE). Toutefois, l'UDDM ne dispose pas encore de formation en Master dans plusieurs disciplines (mathématiques, chimie, informatique...). Elle dispose, en outre, de 8 Unités Mixtes de Recherche (UMR). Mais leur fonctionnement n'est pas efficient. C'est pourquoi, un arrêté fixant les conditions d'ouverture de laboratoires et de création d'équipes de recherche à l'UDDM a été pris. On peut sans doute conjecturer que très prochainement, plusieurs laboratoires et/ou équipes de recherche verront le jour à l'UDDM.

II.1.10. Evolution des effectifs des étudiants

L'évolution des effectifs des étudiants inscrits à l'UDDM est présentée à la figure 2.

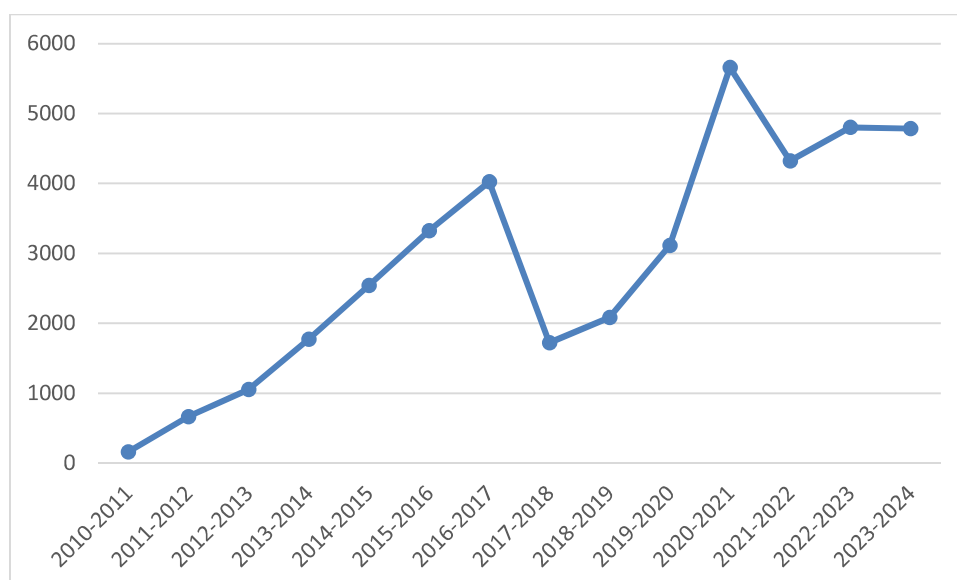


Figure 2 : Evolution des effectifs des étudiants inscrits à l’UDDM par année académique

La chute des effectifs des étudiants à l’UDDM observée en 2018 s’explique par l’absorption de l’année académique 2017-2018 (donc pas d’inscription) pour la plupart des parcours de formation.

II.1.11. Nombre de diplômés

En une décennie d’existence (**2010-2022**), l’UDDM a formé et versé dans le secteur de l’emploi près de **3107** diplômés dans divers domaines des sciences, ingénierie, environnement et santé (figure 3).

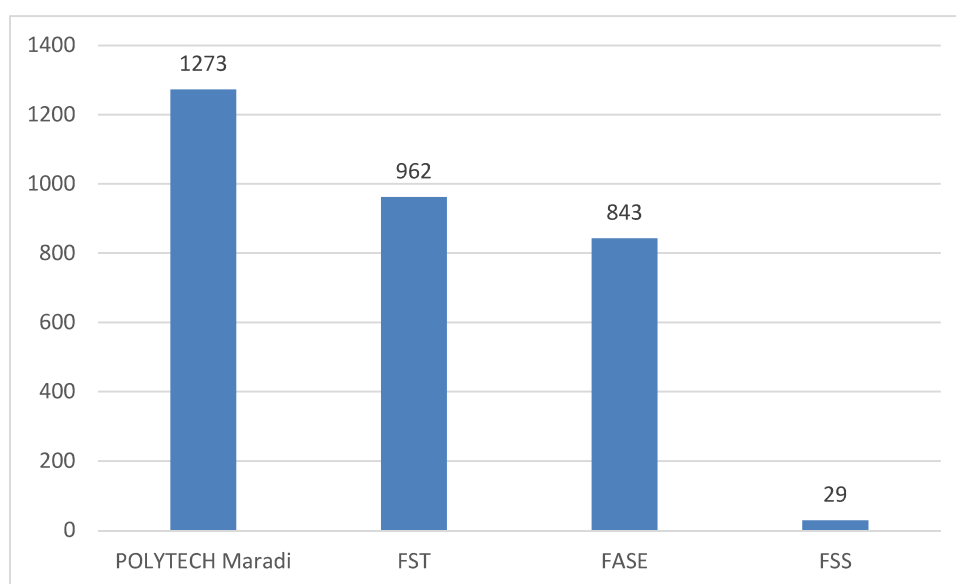


Figure 3 : Nombre des diplômés sortis de l’UDDM

II.2. Présentation du Centre Régional des Œuvres Universitaires de Maradi

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROU) assure l'hébergement, la restauration, la santé, le transport, l'animation culturelle et sportive au bénéfice des étudiants. Pour le besoin de cette évaluation, le CROU est rattaché à l'Université. Cette section est consacrée à une présentation sommaire de cette entité.

II.2.1. Création et missions

Les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires ont été créés dans chaque région administrative du Niger pour assurer des prestations aux étudiants inscrits dans les Universités Publiques par arrêté N°091/MESR/I/SG/CA-CNOU du 11 septembre 2015. Ils sont sous la tutelle administrative du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le CROU a pour missions de :

- Appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives aux œuvres universitaires ;
- Assurer le transport des étudiants ;
- Effectuer ou faire effectuer toute étude visant à définir les besoins des étudiants de son site en matière de prestations sociales et culturelles, proposer une stratégie de prise en charge de ses besoins et veiller à la mise en œuvre des mesures prises ;
- Concevoir, élaborer et proposer un plan de développement des infrastructures et équipements nécessaires à la prise en charge des besoins définis ;
- Assurer le suivi des infrastructures et équipements du Centre Régional ;
- Promouvoir les activités sportives et culturelles au sein de la communauté estudiantine ;
- Assurer les premiers soins de santé ;
- Assurer le bon fonctionnement des Résidences et Restaurants Universitaires et proposer toute mesure tendant à permettre une utilisation rationnelle des ressources et moyens disponibles.

II.2.2. Organisation

Le CROU est structuré autour d'un Directeur nommé par arrêté du MES/R/IT, un secrétaire administratif et des services techniques. Les principaux services du CROU sont les suivants :

- L'Intendance ;
- Le Service Hébergement ;
- Le Service du Personnel ;
- Le Service Financier ;
- Le Service Sport et Culture ;
- Le Service Transport ;
- Le Service Médico-social ;
- Le Service Statistique et régularité des prestations.

II.2.3. Ressources humaines

Le CROU de Maradi dispose de 131 agents, toutes catégories confondues. La figure 4 donne la répartition du personnel.

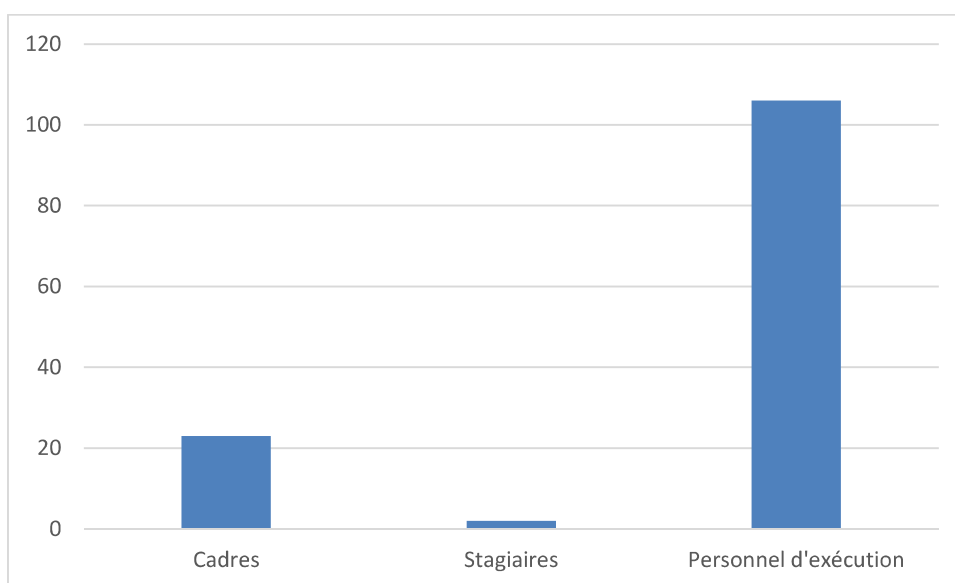


Figure 4 : Répartition des ressources humaines du CROU selon leurs statut et/ou catégorie

II.2.4. Infrastructures

Les infrastructures du CROU sont composées d'un bloc administratif de 9 bureaux, d'un service médico-social, d'un foyer des étudiants, d'une salle de gymnastique, des infrastructures de sport/culture et de sept (7) cités. Le tableau 3 indique les caractéristiques et la capacité d'accueil de chaque cité.

Tableau 3 : Caractéristiques des cités et leur capacité d'accueil en 2022

DESIGNATION	NATURE	CAPACITE
<i>Cité MERE</i>	Bâtiment Etat	212
<i>Cité EN</i>	Bâtiment Etat	200
<i>Cité UNICEF</i>	Bail	111
<i>Cité TAWAYE</i>	Bail	172
<i>Cité SANKARA</i>	Bail	121
<i>Cité ATTIYA</i>	Bail	540
<i>Cité DECANAT</i>	Bail	350
TOTAL		1706

II.2.5. Ressources matérielles

Pour bien assurer ses missions, le CROU dispose des produits alimentaires, de matériels de cuisines, de pièces de rechange, d'un parc auto, de fournitures de bureau, de produits d'entretien, de matériels de plomberie, de matériel d'électricité et de matériels divers.

Le Parc Auto est composé de vingt-et-un (21) véhicules dont cinq (5) acquis sur fonds propres, quatorze (14) bus pour le transport des étudiants mis à disposition par le MES/R/IT, deux (2) véhicules offerts par des partenaires et un (1) motorcycle.

Dans un contexte de forte augmentation des effectifs de la population estudiantine et au regard de cette forte demande sociale, les principaux défis auxquels le CROU est confronté restent l'insuffisance de crédits et des ressources humaines de qualité.

III. APPRECIATION DES DIMENSIONS DE LA QUALITE

Champ A : Politique de l'Offre de Formation

Le domaine de la formation permet d'évaluer la capacité de l'institution à proposer une offre de formation en cohérence avec son environnement et le contexte national et international. La politique de l'offre de formation est le repère de toute institution de formation et de recherche. Ce domaine est traduit par le champ A renfermant 6 références, 25 critères et 63 preuves.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par référence :

	Référence	Nombre de critères	Satisfaction du critère			Résultats	
			Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Score	Action
CHAMP A. La politique de l'offre de formation	REFERENCE A1. L'offre de formation	16	30	1	0	97%	Ok
	REFERENCE A2. La mise en œuvre des offres de formation	2	4	0	0	100%	Ok
	REFERENCE A3. L'évaluation et la révision des offres de formation	2	2	0	0	50%	Action nécessaire
	REFERENCE A4. Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants	1	2	0	0	100%	Ok
	REFERENCE A5. La formation continue	2	4	0	0	100%	Ok
	REFERENCE A6. Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle	2	2	1	0	75%	Ok
Total		25	44	2	0	92%	

REFERENCE A1. L'offre de formation (score 97%)

Depuis 2007, les États membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont adopté le système Licence-Master-Doctorat (LMD) comme cadre de référence des diplômes délivrés dans les Institutions de l'Enseignement Supérieur – IES (cf. Directive N°03/2007/CM/UEMOA). Le Niger a transposé cette directive à travers le Décret N°2010-402/PCSRD/MESS/RS du 14 mai 2010. A l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM), par arrêté N°47/Rectorat du 21 novembre 2011, une Cellule de suivi LMD a été créée. C'est dire que dès sa création, l'UDDM a bien défini ses grands domaines de formation

qui sont en adéquation avec les besoins de l'environnement régional, national voire international. L'UDDM élabore et dispose d'offres de formation conformes à la politique nationale de l'enseignement supérieur et aux orientations du REESAO. Pour cela, la plupart des offres de formation sont composées d'unités d'enseignement (UE) bien structurées, hiérarchisées, équilibrées, catégorisées et codifiées. Souvent, les maquettes (profils d'entrée et de sortie, compétences à acquérir) de chaque parcours sont élaborées et disponibles. Les syllabus ou contenus de chaque ECUE et UE sont élaborés et les supports de cours sont remis aux étudiants. Une progression optimale pour chaque parcours de formation et une répartition des enseignements sont régulièrement établies. Des contrats de vacation sont signés avec le personnel enseignant des autres UPN et du milieu socioprofessionnel conformément aux textes en vigueur.

Néanmoins, on relève les insuffisances suivantes :

- Le manque de mise à jour régulière du guide de l'étudiant ;
- L'inexistence d'étude de marché, propre à l'UDDM, avant l'ouverture des filières ;
- L'inexistence d'arrêtés d'accréditation et de manuel de procédure pour les offres de formation diplômantes.

REFERENCE A2. La mise en œuvre des offres de formation (score 100%)

L'Université dispose d'un dispositif de pilotage de ses offres de formations encadré par des textes législatifs et réglementaires. Les dates de rentrée et de fin d'année académique sont généralement fixées par arrêté ministériel. L'université dispose d'une scolarité centrale et des scolarités dans les facultés et POLYTECH Maradi. Les scolarités des facultés et POLYTECH Maradi sont chargées de l'élaboration des emplois de temps, du suivi du déroulement hebdomadaire des enseignements, de la programmation et de l'organisation des évaluations, d'assurer le bon déroulement des stages des étudiants (*cf. Arrêté N°057/UDDM/RECT/SG du 7 décembre 2021 portant cahier de charge des chefs de scolarité des facultés et POLYTECH Maradi de l'UDDM*). Les départements sont chargés en lien avec la scolarité de la programmation semestrielle et du suivi du déroulement des enseignements dans le respect des horaires conformément au programme (*cf. Arrêté N°0183/MESR/I/SG/DGE/DL du 24 novembre 2020 fixant*

les attributions des départements dans les Universités Publiques du Niger). Le Conseil Académique traite toutes les questions d'ordre académique.

REFERENCE A3. L'évaluation et la révision des offres de formation (score 50%)

L'évaluation et la révision des offres de formation est l'aspect sur lequel des actions nécessaires sont à entreprendre comme en témoigne le score de 50%. La principale faiblesse liée à cette référence est le manque de mise en application des outils d'évaluation des enseignements par les étudiants.

REFERENCE A4. Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants (score 100%)

Le score de cette référence s'explique par l'existence d'un guide d'évaluation des apprentissages (*objectifs de stage et carnet de stage à la FSS par exemple*) et des outils d'évaluation des apprentissages (*syllabus ou supports des cours fournis aux étudiants*). Ainsi, tous les enseignements exécutés font l'objet d'examens périodiques suivant un planning défini et fixé par les services de scolarité en collaboration avec les départements concernés. Les copies sont corrigées par les enseignants, les notes sont affichées et des délais de réclamations sont accordés. Les PV provisoires de délibération sont affichés et les recours des étudiants sont pris en charge. Les délibérations sont faites par un jury nommé par le premier responsable de l'entité. Les résultats des délibérations sont affichés voire postés sur les réseaux sociaux (groupes WhatsApp, Facebook, télégramme, etc.). Avec la mise en place du site web de l'université (www.uddm.edu.ne), les canaux de diffusion des résultats des examens vont davantage s'élargir.

REFERENCE A5. La formation continue (score 100%)

L'UDDM propose des modes de formation initiale variés (mise en œuvre de plusieurs offres de formation, cours en présentiel, CM, TD, TP, sorties pédagogiques, stages, travaux de réalisation, etc.). Aussi, certains cours sont exécutés à distance dans la salle FOAD. Elle dispose aussi des créneaux et des capacités de formation continue remarquables dans plusieurs aspects des sciences, ingénierie, santé et environnement.

L'UDDM organise régulièrement des ateliers de renforcement des capacités des enseignants, notamment en pédagogie universitaire.

REFERENCE A6. Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle (score 75%)

Le score obtenu pour cette référence est de 75%. Au début de chaque année, les étudiants élisent les délégués des parcours dans toutes les entités de l'UDDM. Pratiquement, il existe une couverture internet sur tout le campus universitaire. Cependant, il n'existe pas un cadre formel facilitant l'acquisition de matériels informatiques aux étudiants.

L'analyse SWOT du Champ A fait ressortir les résultats suivants :

Forces	Faiblesses
- Existence d'une planification stratégique - Existence d'offres de formation conformes aux dispositions réglementaires et aux standards LMD - Existence des textes législatifs et réglementaires (arrêtés, décrets, lois) relatifs aux organes et instances de mise en œuvre des offres de formation.	- Non mise à jour régulière du guide de l'étudiant - Absence des rapports d'activités de certains responsables académiques et administratifs - Faible évaluation des enseignements - Non association des étudiants dans l'évaluation des enseignements
Opportunités	Menaces
- Existence d'un bassin de demande de formation - Forte densité de la population scolaire - Besoin de cadre de terrain pour le développement rural et du pays en général - Demande en médecins toujours croissante sur le marché de l'emploi (Etat, ONG, Privé) - Evaluation pédagogique exigé par le CAMES	- Existence d'offres de formation concurrentielles publiques et privées - Faible maîtrise du bassin de l'emploi (l'institution n'est pas directement impliquée dans l'étude de marché de l'Etat) - Faible taux de couverture nationale en TIC

Champ B : Gouvernance de l'Institution au Service de ses Missions

L'analyse de la gouvernance de l'institution porte sur l'exercice de l'autonomie, la gestion des ressources humaines et financières et la gestion des systèmes d'information. Ce champ renferme 4 références, 21 critères et 54 preuves.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par référence :

			Satisfaction du critère			Résultats	
	Référence	Nombre de critères	Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Score	Action
CHAMP B. La gouvernance de l'institution au service de ses missions	REFERENCE B1. L'exercice de l'autonomie	10	18	1	0	95%	Ok
	REFERENCE B2. La gestion des ressources humaines	2	4	0	0	100%	Ok
	REFERENCE B3. La gestion financière	5	10	0	0	100%	Ok
	REFERENCE B4. La gestion des systèmes d'information	4	8	0	0	100%	Ok
	Total	21	40	1	0	98%	

REFERENCE B1. L'exercice de l'autonomie (score 95%)

Le score de *l'exercice de l'autonomie* est de 95%. En effet, l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi dispose de tous les textes de création (2 ordonnances, 1 loi, 3 décrets). Il s'agit de l'ordonnance N°2010-40 du 1^{er} juillet 2010 modifiée par l'ordonnance 2010-79 du 9 décembre 2010 ; de la loi N°2014-49 du 16 octobre 2014 ; du décret 2017-625/PRN/MES/R/I du 20 juillet 2017 approuvant les statuts de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi ; du décret N°2019-248/PRN/MESR/I du 10 mai 2019 portant création des Universités Publiques au Niger (UPN) et le décret N°2021-852/PRN/MESR du 7 octobre 2021 portant création, missions et organisation des Universités Publiques du Niger (UPN).

Les responsables de l'UDDM (Recteur, Vice-recteur, Doyens, Directeur) sont élus conformément aux textes en vigueur et les actes de leur nomination sont disponibles (cf. décrets 2021-792 ; 2021-793 ; 2021-794 ; 2021-795 du 23/09/2021 portant nomination du Recteur, Vice-recteur, Doyens et Directeur).

L'UDDM dispose d'un Conseil d'Université, d'un Conseil Académique et d'un Conseil Scientifique, les textes de création ainsi que ceux de nomination de leurs membres existent et sont disponibles.

Les conseils (CU, CA, CS) de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi se réunissent régulièrement sous la présidence de leurs Présidents pour examiner diverses questions portant sur la vie de l'institution conformément aux textes en vigueur.

L'UDDM dispose également d'une Cellule Assurance Qualité opérationnelle et des Cellules Internes d'Assurance Qualité dans tous ses démembrements.

REFERENCE B2. La gestion des ressources humaines (score 100%)

Le score en matière de gestion des ressources humaines est de 100%. Ceci s'explique par le fait que l'Université maîtrise bien les effectifs du personnel (enseignants-chercheurs, enseignants technologues, PAT, étudiants) et les statistiques en la matière sont à jour et disponibles. Les agents exercent des fonctions en adéquation avec leurs compétences professionnelles.

REFERENCE B3. La gestion financière (score 100%)

La gestion financière à l'Université est encadrée par les dispositions financières et comptables en vigueur au Niger. On peut dire que l'UDDM dispose de tous les instruments fiables et efficaces pour la gestion des fonds qui lui sont alloués. Au début de chaque exercice budgétaire, l'UDDM dispose du document de budget validé par ses instances dirigeantes. Un Service Central des Affaires Financières (SCAF) et des agents financiers au niveau des facultés et POLYTECH Maradi sont opérationnels. Les projets de recherche de l'UDDM et collaboratifs sont soumis aux mêmes procédures financières et comptables de la dépense publique. Pour cela, des plans d'utilisations sont produits, ensuite des TDRs des activités programmées sont soumis à l'ordonnateur et des justificatifs des dépenses réalisées sont fournis conformément aux textes en vigueur.

REFERENCE B4. La gestion des systèmes d'information (score 100%)

La gestion des systèmes d'information a enregistré un score de 100%. Cette performance s'explique par le fait que cette gestion correspond à des services rattachés à l'administration centrale. Ainsi, le Campus des Ressources

Informatiques et de l'Intégration Pédagogique des TIC (CRIIPTIC) est un service central opérationnel et peut être assimilé à un service informatique. Chaque entité de l'UDDM dispose d'un informaticien au sein de son service de la scolarité. L'UDDM dispose d'un site internet (www.uddm.edu.ne), divers groupes sur les réseaux sociaux (WhatsApp, FaceBook, etc.), de plusieurs accès Wifi qui sont autant d'outils d'information et de communication. L'UDDM dispose d'une bibliothèque opérationnelle avec un fonds documentaire assez riche.

L'analyse SWOT du Champ B fait ressortir les résultats suivants :

Forces - Existence des textes de création, de fonctionnement et de nomination des responsables administratifs, des organes et des instances à tous les niveaux - Existence d'un dispositif opérationnel de gestion de l'assurance qualité - Maîtrise des effectifs du personnel, disponibilité des statistiques, signes de bonne gestion des ressources humaines - Gestion financière encadrée par des textes et procédures financières et comptables en vigueur	Faiblesses - Absence des rapports d'activités de certains responsables académiques et administratifs - Absence de postes informatiques pour les visiteurs au niveau de la bibliothèque
Opportunités - Existence d'un cadre national d'accréditation institutionnelle et des offres de formation (ANAQ-Sup)	Menaces - Insuffisance de la subvention accordée à l'UDDM par l'Etat - Instabilité de la connexion internet sur le campus

Champ C : Vie à l'Université

La vie à l'Université permet d'évaluer la capacité de l'Université à offrir au personnel enseignant, personnels administratif et technique et étudiants un cadre de vie et de travail adapté à l'épanouissement scientifique. La vie à l'université est traduite par le champ C comportant 1 référence, 2 critères et 4 preuves.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par référence :

			Satisfaction du critère			Résultats	
CHAMP C. La vie à l'université/école/institut	Référence	Nombre de critères	Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Score	Action
	REFERENCE C3. Les conditions de vie favorisant l'épanouissement des acteurs	2	4	0	0	100%	Ok
Total		2	4	0	0	100%	

REFERENCE C3. Les conditions de vie favorisant l'épanouissement des acteurs (score 100%)

L'UDDM dispose des espaces récréatifs, d'une salle de sport, de terrains de sports (football, volleyball, basketball, etc.), de logements, de bus de transport et de restaurant au niveau du CROU. La promotion des activités culturelles, artistiques et sportives des étudiants est gérée par le CROU. A ce titre, il intervient dans les domaines de la restauration, la santé, l'hébergement, le transport, le sport et la culture. Alors que le rectorat, les facultés et POLYTECH Maradi se focalisent plus sur les activités académiques. Néanmoins, chaque année, une ligne budgétaire est consacrée et libérée au profit des structures et associations sportives et culturelles des étudiants. Plusieurs compétitions inter facultaires ont lieu (Coupes des Doyens, Coupes du Directeur CROU, etc.). De plus, l'université est engagée dans la fédération des sports universitaires.

Actuellement, l'UDDM a un Médecin Conseil qui donne un avis sur toutes les questions relatives à la santé des agents. L'Université a signé des conventions de soin avec l'Hôpital de Référence de Maradi, le Centre Hospitalier Régional de Maradi, le Centre de Santé Mère et Enfant et l'Hôpital Ophtalmologique « Makka » de Maradi. Le CROU dispose d'un service médical assurant les premiers soins. Ce service médical constitué de l'infirmierie est doté d'une ambulance, de produits pharmaceutiques et du personnel médical.

L'analyse SWOT du Champ C fait ressortir les résultats suivants :

Forces - Existence d'un dispositif de prise en charge médical de la communauté universitaire - Existence d'un Centre Régional des Œuvres Universitaires (CROU) chargé d'accompagner la vie estudiantine dans le logement, la restauration, la santé, l'action sociale, culturelle, sportive et le loisir	Faiblesses - Absence de salles de sports appropriées pour certains acteurs de l'Université
Opportunités - Possibilité de contractualiser certaines prestations de service - Existence de plusieurs structures sportives et culturelles à l'échelle nationale	Menaces - Développement d'un cadre externe d'épanouissement mieux approprié

Champ D : Responsabilité Sociétale (score 100%)

Le champ *responsabilité sociétale* permet de mesurer la capacité de l'Université à s'appuyer sur les codes d'éthique, de déontologie et des règlements appropriés pour la gouvernance interne. Il est traduit par 1 référence, 1 critère et 2 preuves.

Le tableau ci-dessous présente les résultats par référence :

			Satisfaction du critère			Résultats	
	Référence	Nombre de critères	Entièrement	Partiellement	Pas du tout	Score	Action
CHAMP D. Responsabilité sociétale	REFERENCE						
	D1. Ethique et déontologie	1	2	0	0	100%	Ok
Total		1	2	0	0		

REFERENCE D1. Ethique et déontologie (score 100%)

L'UDDM dispose de chartes d'éthique et de déontologie pour les différents types d'acteurs. On peut citer :

- La charte d'éthique et de déontologie des universités publiques du Niger ;
- Le code d'éthique et de la déontologie du CAMES.

L'UDDM dispose également de règlements intérieurs spécifiques aux entités.

L'analyse SWOT du Champ D fait ressortir les résultats suivants :

Forces - Existence de chartes d'éthique et de déontologie (UPN) qui s'appliquent à tout le Personnel - Existence d'un règlement intérieur	Faiblesses - Faible appropriation de chartes d'éthique et de déontologie
Opportunités - Existence de chartes d'éthique et de déontologie (CAMES)	Menaces

Tableau de Synthèse des résultats de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM

	Preuves							
	Oui entier(2)	OUI partiel(1)	NON(0)	REF	CRIT	PREUVE	SCORE	ACTION
CHAMP A. La politique de l'offre de formation	88%	4%	0%	6	25	63	92,00%	OK
CHAMP B. La gouvernance de l'institution au service de ses missions	95%	2%	0%	4	21	54	97,62%	OK
CHAMP C. La vie à l'université/école/institut	100%	0%	0%	1	2	4	100,00%	OK
CHAMP D. Responsabilité sociétale	100%	0%	0%	1	1	2	100,00%	OK
Total				12	49	123	97,40%	OK

Conclusion

En définitive, les résultats issus de cette auto-évaluation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi sont très réconfortants (tableau ci-dessus). Néanmoins, des efforts doivent être entrepris pour garder ce bon score voire l'améliorer en agissant sur les deux premiers champs du référentiel minimal. En effet, en se référant aux résultats détaillés de ces champs, cette amélioration nécessite de prendre les mesures suivantes :

- Formaliser et introduire officiellement l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Systématiser l'établissement et la transmission régulière des rapports d'activités à tous les niveaux ;
- Entreprendre des démarches avec les partenaires pour faciliter aux étudiants l'acquisition de matériels informatiques.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1** Arrêté N°00044/UDDM/REC/SG du 15 août 2024 portant création d'un Comité Ad' hoc d'Auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM
- Annexe 2** Arrêté n°027/UDDM/RECT/SG du 10 mai 2022 portant création d'un comité de pilotage de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM
- Annexe 3** Chronogramme
- Annexe 4** Grille de collecte des données
- Annexe 5** Compilation de résultats des critères
- Annexe 6** Liste des éléments de preuve
- Annexe 7** Organigramme de l'UDDM
- Annexe 8** Note d'information sur l'Auto-évaluation

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progress

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE
L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

UNIVERSITE DAN DICKO
DANKOULODO DE MARADI

ARRETE N°...../UDDM/REC/SG

Du 15 AOUT 2024

Portant création d'un Comité Ad hoc d'auto-
évaluation institutionnelle de l'Université Dan
Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM)

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DAN DICKO DANKOULODO DE MARADI

- Vu** la Proclamation du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) en date du 28 juillet 2023 ;
- Vu** l'ordonnance n°2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la Constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) ;
- Vu** l'ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023 portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;
- Vu** l'ordonnance n°2024-001 du 04 janvier 2024 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2024 ;
- Vu** la loi n°98-12 du 1^{er} juin 1998, portant Orientation du Système Éducatif Nigérien et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu** la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant la loi organique relative aux lois de Finances ;
- Vu** la loi n°2022-28 du 22 juin 2022 modifiant et complétant la loi n°2012- 28 du 18 mai 2012 portant Statut Autonome du Personnel Enseignants-Chercheurs et Chercheurs des Universités Publiques du Niger modifiée par la loi n° 2020-032 du 22 juillet 2020 ;
- Vu** l'ordonnance n° 2010-77 du 09 Décembre 2010, portant régime général des établissements Public à caractère Scientifique, Culturel et Technique(EPSCT);
- Vu** le décret n°2002-067/PRN/MESS/RT du 26 mars 2002 portant approbation du document cadre relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'enseignement Supérieur au Niger ;
- Vu** le décret n°2013-083/PRN/MF du 1^{er} Mars 2013 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n°2013-084/PRN/MF du 1^{er} Mars 2013 portant nomenclature budgétaire de l'État ;
- Vu** le décret n°2019-248/PRN/MESR/I du 10 mai 2019 portant création des Universités Publiques du Niger (UPN);
- Vu** le décret n° 2021-792/PRN/MES/R du 23 Septembre 2021, portant nomination des Recteurs des Universités Abdou Moumouni de Niamey, Dan Dicko Dankoulodo de Maradi et de Zinder ;
- Vu** le décret n°2021-852/PRN/MES/R du 07 octobre 2021 relatif aux missions et à l'organisation des UPN ;
- Vu** le décret n°2023-20/P/CNSP du 07 août 2023 portant nomination du Premier Ministre
- Vu** le décret n°2023-35/P/CNSP du 09 août 2023 portant nomination des membres du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2024-153/P/CNSP du 19 février 2024 portant réaménagement technique du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents;
- Vu** le décret n°2023-078/P/CNSP du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Technologique (MES/R/IT) ;
- Vu** les nécessités de service ;

ARRETE

Article Premier : Le présent arrêté porte création d'un Comité Ad hoc d'auto-évaluation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM) en vue de postuler pour une accréditation nationale.

Article 2 : Le Comité Ad hoc d'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM est composé comme suit :

- Dr SAIDOU Adamou, Président ;
- Dr ABANI MAIDAOUA Ali, Vice-président ;
- Dr DAKAOU Ibrahim, Membre ;
- M. SALEY Mohamed Nasser, Membre ;
- M. BELLO KASSOUM Bello Djibril, Membre ;
- Dr HAMIDINE Mahamadou, Membre ;
- Dr SIDIKOU IDRISSE Djibo, Membre ;
- Dr ABDOULAYE MAMAN Bachir, Membre ;
- Mme Bassiratu BOUKARI BAKO, Membre ;
- M. SOULEY IDI Maman Soupianou, Membre.

Article 3 : Les dépenses du fonctionnement de ce Comité sont imputables au budget de l'UDDM.

Article 4 : Le Vice-recteur et le Secrétaire Général de l'UDDM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié partout où besoin sera.

Ampliations :

Rectorat	2
Facultés	3
POLYTECH Maradi	1
ED-SISE	1
CS	1
SCPM	1
SCAF	1
SOLDE	1
CMP/OB	1
Intéressés	10
Dossiers intéressés	10



Dr SANI Mamane
Maître de Conférences

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHEUNIVERSITE DAN DICKO DANKOULODO
DE MARADI

ARRETE N°...027.../UDDM/RECT/SG

Du 10 MAI 2022

Portant création d'un Comité de pilotage de
l'auto-évaluation institutionnelle de l'Université
Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM)

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DAN DICKO DANKOULODO DE MARADI,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi n°2012-29 du 21 mai 2012 portant Statut Autonome des Enseignants Technologues des Etablissements Publics de l'Enseignement Supérieur du Niger (Universités, Instituts et Grandes Ecoles) ;
- Vu la loi N° 2012-28 du 18 mai 2012 portant Statut Autonome du Personnel Enseignants-Chercheurs et Chercheurs des Universités Publiques du Niger, modifiée et complétée par la loi n° 2020-032 du 22 juillet 2020 modifiée et complétée par la loi n° 2020-032 du 22 juillet 2020 ;
- Vu la loi n° 2021-50 du 20 décembre 2021 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2022 ;
- Vu la loi 2019-05 du 06 mai 2019 modifiant l'ordonnance n°2010-77 du 09 Décembre 2010 portant régime général des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Technique ;
- Vu le décret N° 2013-083/PRN/MF du 1^{er} Mars 2013 portant règlement général de la comptabilité publique ;
- Vu le décret N°2013-084/PRN/MF du 1^{er} Mars 2013 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Vu le décret n°2017-625/PRN/MESRI du 20 juillet 2017 portant approbation des statuts de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi ;
- Vu le décret N°2016-307/PRN/MESRI/MF du 29 juin 2016 portant Statut Particulier des Personnels Administratif et Technique (PAT) des Universités Publiques du Niger et de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie (EMIG) ;
- Vu le décret n°2019-248/PRN/MESRI du 10 mai 2019 portant création des Universités Publiques du Niger (UPN) ;
- Vu le décret n°2021-235/PRN du 03 avril 2021 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2021-428/PRN/MES/R du 10 juin 2021 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Vu le décret n°2021-792/PRN/MES/R du 23 septembre 2021 portant nomination des Recteurs des Universités Abdou Moumouni de Niamey, Dan Dicko Dankoulodo de Maradi et de Zinder ;
- Vu le décret n°2021-852/PRN/MES/R du 07 octobre 2021 portant création, missions et organisation des Universités Publiques du Niger (UPN) ;
- Vu l'arrêté N° 037/Rectorat du 24 Octobre 2014 portant création de la Cellule Assurance Qualité (CAQ) à l'UDDM ;
- Vu l'arrêté 0152/MES/R/SG/DGE/DL du 08 octobre 2021 qui modifie et complète l'arrêté n°180/MESRI/SG/DGE/DL du 24 novembre 2020 fixant l'organisation, le fonctionnement des organes des Facultés, Ecoles et Instituts des Universités Publiques du Niger modifié par les arrêtés n°0081/MES/R/SG/DGE/DL du 6 mai 2021 et n°0105/MES/R/SG/DGE/DL du 22 mai 2021 ;

ARRETE

Article premier : Le présent arrêté porte création d'un Comité de pilotage de l'auto-évaluation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM) en vue de l'élaboration de son plan stratégique. Cette auto-évaluation portera sur la totalité de l'institution.



Article 2 : Il est créé auprès du Recteur un Comité de pilotage de l'auto-évaluation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM).

Le Comité est composé de :

- Dr SAIDOU Adamou, Président ;
- Dr ABANI MAIDAOUA Ali, Vice-président ;
- Dr MADDOU Harouna, Membre ;
- Dr AMADOU OUMANI Abdoulaye, Membre ;
- Dr DAKAOU Ibrahim, Membre ;
- Dr CHAIBOU Issa, Membre ;
- Dr BOUKARY BAOUA Ibrahim, Membre ;
- M. ABOU HACHIMOU Mourtala, Membre ;
- Mme DIAWARA MASHOUD Fatouma, Membre ;
- M. MAGAGI AYOUBA Abdoul-Kadri, Membre ;
- M. IBRAHIM MOUSSA Maman Rabiou, Membre ;
- M. DJIBO IBRAHIM Moussa, Membre ;
- M. BELLO KASSOUM Bello Djibril, Membre ;
- Dr MAIKASSOUA Mamane, Membre ;
- M. ABOU Bassirou, Membre ;
- M. BOUREIMA Ali, Membre.

Article 3 : Le Comité coordonne l'auto-évaluation, garantit le respect de la méthode, informe les personnels et les étudiants, valide les résultats de l'auto-évaluation, les axes d'amélioration et les actions prioritaires.

Article 4 : Le Comité travaillera avec les Cellules Internes d'Assurance Qualité en collaboration avec les responsables des différents démembrements de l'UDDM.

Article 6 : Les frais de fonctionnement du processus de l'auto-évaluation institutionnelle sont imputables au budget de l'UDDM.

Article 7 : le Comité peut faire appel à toute personne dont la compétence est jugée nécessaire pour l'accomplissement de sa mission.

Article 8 : Le Vice-recteur, le Secrétaire Général et le responsable de la Cellule Assurance Qualité de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié partout où besoin sera.

Ampliations :

Rectorat	2
Facultés/IUT/ED	5
SCPM	1
SCAF	1
CMP/EF	1
Intéressés	ND
Arch Chrono	1



Dr SANI Mamane
Maître de Conférences

Chronogramme des activités d’auto-évaluation de l’UDDM

	Énoncé de l’activité	Responsables de l’organisation	Composantes/ personnes impliquées	Calendrier/ Durée	Résultats attendus	Observations
1	Prise de décision et périmètre choisi Lettre d’information	Recteur de l’UDDM	Communauté universitaire	9 août 2024	Périmètre de l’auto-évaluation Disponibilité des moyens logistiques/TDR rédigés	
2	Nomination du Comité Ad’ hoc	Recteur de l’UDDM	Membres du comité	15 août 2024	Acte de nomination	
3	Installation du Comité Ad’ hoc et réunion de travail	Président du Comité	Membres du Comité	24 août 2024	Appropriation des référentiels et répartition des tâches	
4	Collecte des données	Président du Comité	Membres du Comité	27/08-06/09-2024	Données collectées	Sept séances
5	Compilation des éléments de preuves	Président du Comité	Membres du Comité	27/08-06/09-2024	Recueil des éléments de preuves disponible	
6	Analyse du tableau de collecte	Président du Comité	Membres du Comité	10-12/09-2024	Analyse SWOT par champ	Trois séances
7	Rédaction du rapport de l’auto-évaluation	Président du Comité	Membres du Comité	10-12/09-2024	Première version du Rapport disponible	
8	Phase d’amendement du draft du rapport d’auto-évaluation	Président du Comité	Communauté universitaire et Com Ad’ hoc	13-19/09-2024	Version finale du rapport	
9	Cérémonie de remise du rapport	Président du Comité	Recteur de l’UDDM et son équipe directoriale	20/09/2024	Remise du rapport de l’auto-évaluation	

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A1 : l'offre de formation

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	l'UDDM (.....) a-t-elle défini ses missions ?	X		2	• Plan stratégique :	1	
					• Projet d'institution :	1	
					• Textes officiels de création et d'ouverture de l'Institution :	1	
2.	l'UDDM (.....) a-t-elle défini ses grands domaines de formation?	X		2	• Projet pédagogique et de recherche :	1	
					• Plan stratégique :	1	
					• Projet d'institution :	1	
					• Guide de l'étudiant :	1	Nécessité de mise à jour et vulgarisation
					• Site internet :	1	https://www.uddm.edu.ne

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

3.	Les offres de formations sont-elles en adéquations avec les missions de l'UDDM (.....), les besoins de l'environnement national et contexte international ?	X		2	• Arrêté d'ouverture :	1	
					• Étude de marché :	1	Réaliser une étude de marché propre à l'UDDM ; arrêté
					• Convention avec les institutions internationales :	1	
					• Maquettes :	1	
					• Plan stratégique :	1	
4.	L'élaboration des offres de formation est-elle participative et implique-t-elle toutes les parties prenantes à la formation ?	X		2	• PV des réunions ou conseils :	1	Arrêté du comité chargé d'élaborer les curricula de POLYTECH Maradi
7.	L'UDDM (.....) associe-t-elle le milieu socioprofessionnel dans l'élaboration des offres de formation et à leur mise en œuvre ?	X		2	• PV de réunions ou de conseils :	1	
					• Convention de partenariat ou lettre d'invitation des acteurs externes :	1	
8.	Les offres de formation diplômantes sont-elles	X		1	• PV du conseil (scientifique ou d'administration) :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	validées suivant les procédures officielles ?				• Arrêté d'ouverture de l'offre de formation :	1	
					• Arrêté d'accréditation :	0	
					• Manuel de procédure :	0	En cours d'élaboration
10.	Les informations relatives aux offres de formation sont-elles présentées (intitulé, objectifs, cibles, débouchés, conditions d'accès, contenu de la formation, parcours, etc) et diffusées ?	X		2	• Site internet :	1	
					• Bulletin d'information :	1	
					• Réseaux sociaux :	1	
					• Guide l'étudiant :	1	
					• Médias :	1	
11.	L'UDDM (.....) dispose-t-elle des ressources (humaines, financières, matérielles, infrastructures,...) nécessaires pour l'attente des objectifs de ces offres de formations ?	X		2	• Tableau synoptique du personnel :	1	
					• Inventaire des infrastructures, de l'équipement :	1	Améliorer la capacité d'accueil
					• Budget :	1	
13.	Les volumes horaires des cours des offres de formations sont-ils conformes aux standards (LMD etc) et aux maquettes	X		2	• Maquettes et exemples de cahiers de textes :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	validées ?						
14.	Les charges d'enseignement sont-elles réparties en conformité avec les cahiers de charges et statuts des enseignants ?	X		2	• Statuts :	1	
					• Contrats et cahier des charges des différentes catégories d'enseignants :	1	
15.	Les enseignements dispensés sont-ils compatibles avec les qualifications des enseignants ?	X		2	• Répartition des enseignements :	1	
					• CV des enseignants :	1	
					• Autorisation d'enseigner délivrée par la tutelle :	1	Arrêté des vacataires
17.	Les offres de formation sont-elles présentées suivant une progression cohérente ?	X		2	• Maquettes et descriptifs détaillé :	1	Appropriation du guide REESAO
18.	Les offres de formation préparent-elles à une sortie de la licence/master ou à l'entrée dans un master/doctorat ?	X		2	• Objectifs de la formation présentant les compétences visées par les diplômes :	1	Conseil académique
21.	Pour faciliter la mobilité étudiante et enseignante, l'UDDM (.....) organise-t-elle et soutient-elles des	X		2	• Accords de partenariat :	1	
					• Exemples d'ordres de mission :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	programmes d'échanges avec d'autres institutions universitaires nationales et/ou internationales ?				Rapports sur les activités d'échanges des deux dernières années :	1	Rapport Nigéria
					PV des commissions chargées de voyages d'études :	1	
24.	Les offres de formation comprennent-elles des activités destinées à préparer les étudiants à s'insérer sur le marché du travail ?	X		2	Maquettes et descriptifs détaillés :	1	Maquettes descriptifs de POLYTECH Maradi
25.	Les offres de formation ont-elles une dimension d'enseignement général ou professionnel ?	X		2	Maquettes de formation et descriptifs détaillés :	1	

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A2 : la mise en œuvre des offres de formation

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'un dispositif de pilotage de ses offres de formations ?	X		2	Existence d'un document de pilotage des offres de formation :	1	
					Cahier des charges des responsables académiques et pédagogiques :	1	
					Les rapports d'activités :	1	
					Texte portant nomination des responsables académiques et pédagogiques :	1	
2.	L'UDDM (.....) dispose-t-elle des comités/conseils	X		2	Textes officiels portant création des comités pédagogiques/scientifiques :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	pédagogiques et scientifiques au niveau central et dans les structures de formation ?				Rapports d'activités de ces comités :	1	
--	---	--	--	--	---	---	--

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A3 : l'évaluation et la révision des offres de formation

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
2.	Les enseignements sont-ils évalués chaque année ?	X		2	Outils d'évaluation et rapport d'évaluation :	1	
3.	Les étudiants sont-ils associés aux évaluations des enseignements et des formations ?		X	0	Outils d'évaluation :	0	Officialiser les outils d'évaluation
					Rapports d'évaluation :	0	
					Guide d'évaluation incluant l'évaluation des enseignements par les étudiants :	0	

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A4 : le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
2.	Les offres de formation comprennent-elles des outils d'évaluation des apprentissages pertinents fidèles et valides et définir en cohérence avec les objectifs d'apprentissage ?	X		2	Syllabus :	1	

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A5 : la formation continue

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	L'UDDM (.....) propose-t-elle des modes de formation initiale et continue variés (formation ouverte à distance, formation à distance, en alternance) ?	X		2	• Projet d'institution :	1	
					• Maquettes :	1	Module 3PA (FASE)
					• Descriptifs détaillés :	1	
3.	L'UDDM (.....) dispose-t-elle de dispositif d'accompagnement pédagogique et de renforcement de capacité des enseignants en adéquation avec sa politique qualité ?	X		2	• Attestations de formation :	1	
					• Programme de formation continue :	1	Programme de formation CDPU
					• Texte créant le dispositif :	1	Service de l'Innovation Pédagogique

CHAMP A : LA POLITIQUE DE L'OFFRE DE FORMATION

Référence A6 : les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	La preuve est-elle disponible ? Si oui, à quel niveau ?
		Oui	Non				
5.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle de délégués d'étudiants par formation ?	X		2	PV de réunion des étudiants désignant/élisant ces délégués :	1	
					PV des élections :	1	
10.	L'UDDM (.....) favorise-t-elle l'accès aux outils informatiques à toute la communauté ?	X		1	Existence des facilités d'acquisitions de matériels informatiques :	0	Education financière et CRIIPTIC (manque de convention)
					Existence d'un bon accès internet sur tout le campus :	1	CODE D'ACCES

CHAMP B : LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION OU SERVICE DE SES MISSIONS

Référence B1 : l'exercice de l'autonomie

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	L'UDDM (.....) et ses structures de formation disposent-elles d'un texte officiel de création ou d'un règlement intérieur ? (le Recteur)	X		2	➤ Textes officiels de création et d'ouverture : ➤ Règlement intérieur :	1 1	
2.	L'administrateur de l'UDDM (.....) est-il désigné conformément aux dispositions en vigueur ? (le Recteur)	X		2	➤ Document validé nommant l'administrateur de l'institution : ➤ PV élection de l'administrateur :	1 1	
5.	les responsables de l'UDDM (.....) et de ses structures sont-ils désignés conformément	X		2	➤ Décrets, arrêtés et décisions relatifs aux nominations :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	aux dispositions en vigueur ?				➤ PV élection des responsables :	1	
6.	le secrétaire général exerce-t-il effectivement la responsabilité de l'administration sous l'autorité du Recteur ?	X		1	➤ Décrets, arrêtés et décisions relatifs aux nominations :	1	
					➤ Rapports d'activités :	0	
7.	le Recteur de l'UDDM (.....) propose-t-il la nomination ou nomme-t-il les différents chefs de services ?	X		2	➤ Textes/arrêtés autorisant la nomination des différents chefs de service :	1	
					➤ Exemple de texte de nomination avec signature de l'administrateur :	1	
10.	les conseils se réunissent-ils conformément aux textes en vigueur ?	X		2	➤ PV de conseils :	1	
					➤ Textes officiels de nomination des membres :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

					➤ Invitations :	1	
12.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'un dispositif de management qualité opérationnelle ?	X		2	➤ Décision de création d'un dispositif de management de la qualité :	1	
					➤ Attributions et missions de ce dispositif :	1	
					➤ Texte de nomination des membres :	1	
					➤ PV de réunions :	1	
					➤ Rapports d'activités :	1	
13.	les structures de l'UDDM (.....) disposent-elles chacune d'un(e) dispositif/cellule interne d'assurance qualité ?	X		2	➤ Décision de création de la cellule :	1	
					➤ Attributions et missions de la cellule :	1	
					➤ PV de réunions :	1	
15.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'un projet d'institution/d'un	X		2	➤ Document officiel de projet d'institution :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	plan stratégique ?				➤ Plan stratégique et les textes de son application :	1	
18.	l'UDDM (.....) produit-elle un rapport d'activité annuel et dispose-t-elle des différents rapports annuels d'activités de ses différentes structures ?	X		2	➤ Rapport d'activité de l'UDDM (.....) :	1	
					➤ Rapport d'activité de ses structures :	1	

CHAMP B : LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION OU SERVICE DE SES MISSIONS

Référence B2 : la gestion des ressources humaines

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
2.	les employés exercent-ils des fonctions en adéquations avec leurs compétences professionnelles ?	X		2	 Contrat d'engagement :	1	
					 Appels d'offres :	1	
					 PV des réunions et conseils de recrutement :	1	
					 Exemple de rapport d'activité :	1	
4.	le service de personnel de l'UDDM (.....) procède-t-il à des enregistrements optimisés du personnel ?	X		2	 Fichier à jour (physique ou électronique) de tout le personnel :	1	

CHAMP B : LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION OU SERVICE DE SES MISSIONS

Référence B3 : la gestion financière

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
2.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'un service financier et comptable opérationnel ?	X		2	 Textes de nomination du personnel financier et comptable :	1	
					 Rapports d'activités des services financiers :	1	
					 Budgets :	1	
3.	l'UDDM (.....) est-elle dotée des règles de facturation conformes aux textes en vigueur ?	X		2	 Procédure formalisée relative à la facturation interne :	1	
					 Textes officiels portant règle de facturation dans les institutions :	1	Textes de ARCOP
7.	l'UDDM (.....) a-t-elle un dispositif de contrôle	X		2	 PV des conseils de l'UDDM (.....) :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	budgétaire ?				 Textes portant création de dispositif :	1	
					 Textes de nomination des contrôleurs financiers :	1	
8.	l'UDDM (.....) a-t-elle un dispositif de contrôle de gestion ?	X		2	 PV des conseils de l'UDDM (.....) :	1	
					 Textes de nomination des contrôleurs financiers :	1	
					 Textes portant création de dispositif :	1	
					 Rapport d'activité du gestionnaire ou du contrôleur :	1	Le rapport est gardé secret chez le contrôleur financier
					 Rapports d'activités financiers :	1	
	le projet de budget fait-il l'objet d'un débat au sein du Conseil de l'UDDM (.....) qui le valide ?	X		2	 PV ou rapport du Conseil d'Université avec pour ordre du jour le budget :	1	
					 Le projet de budget de l'UDDM (.....) :	1	
					 PV du Conseil qui valide en interne le budget :	1	

CHAMP B : LA GOUVERNANCE DE L'INSTITUTION OU SERVICE DE SES MISSIONS

Référence B4 : la gestion des systèmes d'information

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'un service informatique opérationnel ?	X		2	 Organigramme :	1	A mettre à jour
					 Textes portant création de service et la nomination de ses responsables :	1	
					 Rapport d'activité des services :	0	
3.	la bibliothèque est-elle bien équipée en volumes et postes informatiques ?	X		2	 Statistiques sur le fond documentaire :	1	
					 Pourcentage de budget consacré à la documentation :	1	Clé de répartition des crédits
4.	l'accès à l'internet est-il	X		2	 WIFI de l'UDDM (.....) :	1	

Réponses aux questions de l'auto-évaluation institutionnelle de l'UDDM : 2024

	généralisé sur le campus ?				 Taux de couverture du campus :	1	
5.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle au moins d'une salle informatique fonctionnelle ?	X		2	 Liste des salles informatique :	1	

CHAMP C : LA VIE À L'UNIVERSITÉ

Référence C3 : les conditions de vie favorisant l'épanouissement des acteurs

N° critère N	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	l'UDDM (.....) offre-t-elle un cadre de vie approprié à tous les acteurs (espaces récréatifs, restauration, logement, salle omnisport) ?	X		2	Inventaire des espaces destinés au cadre de vie des acteurs :	1	
2.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle d'une structure interne ou externe adaptée pour faire face aux besoins de santé de la communauté ?	X		2	Textes portant création d'une structure de soin :	1	
					Liste des services associés :	1	
					Liste des personnels administratif et technique de la structure :	1	

CHAMP D : RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Référence D1 : Ethique et Déontologie

N° critère	Questions	Réponse		Score du critère 2 ; 1 ou 0	Si oui les éléments de preuve et leurs codes	Appréciations 1 ou 0	Commentaire
		Oui	Non				
1.	l'UDDM (.....) dispose-t-elle des chartes d'éthique et de déontologie ou de règlement intérieur pour les différents types d'acteurs ?	X		2	▪ Charte pour les différents types d'acteurs :	1	
					▪ Règlement intérieur :	1	

Annexe 5

		Preuves			OBSERVATIONS
CHAMP A. La politique de l'offre de formation		Oui entier(2)	OUI partiel(1)	NON(0)	
REFERENCE A1. L'offre de formation international					
1	Critère 1. L'institution a défini ses missions.	2	0	0	
		☒	☐	☐	
2	Critère 2. L'institution a défini ses grands domaines de formation	2	0	0	
		☒	☐	☐	
3	Critère 3. Les offres de formation sont en adéquation avec les missions de l'institution, les besoins de l'environnement national et le contexte international.	2	0	0	
		☒	☐	☐	
4	Critère 4. L'élaboration des offres de formation est participative et implique toutes les parties prenantes à la formation (ex: département, faculté, conseil scientifique).	2	0	0	
		☒	☐	☐	
7	Critère 7. L'institution associe le milieu socio-professionnel à l'élaboration des offres de formation et à leur mise en œuvre.	2	0	0	
		☒	☐	☐	
8	Critère 8. Les offres de formation diplômante sont validées suivant les procédures officielles (conseil scientifique, conseil d'administration, tutelle).	0	1	0	
		☐	☒	☐	
10	Critère 10. Les informations relatives aux offres de formation sont présentées (intitulé, objectifs cibles, débouchés, conditions d'accès, contenu de la formation, parcours, etc.) et diffusées.	2	0	0	
		☒	☐	☐	
L'institution dispose de ressources et de moyens adéquats					

11	Critère 11. L'institution dispose des ressources (humaines, financières, matérielles, infrastructures...) nécessaires pour l'atteinte des objectifs de ses offres de formation.	2	0	0	
----	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

13	Critère 13. Les volumes horaires des offres de formation sont conformes aux standards (ex: LMD) et aux maquettes validées.	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

14	Critère 14. Les charges d'enseignement sont réparties en conformité avec les cahiers des charges et statuts des enseignants.	2	0	0	manque statut
----	--	---	---	---	---------------

☒ ☐ ☐

15	Critère 15. Les enseignements dispensés sont compatibles avec les qualifications des enseignants (diplômes, compétences...).	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

Les offres de formation respectent les exigences du LMD

17	Critère 17. Les offres de formation sont présentées suivant une progression cohérente.	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

18	Critère 18. Les offres de formation préparent à une sortie de la licence/master ou à l'entrée dans un master/doctorat.	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

Les offres de formation sont conçues pour favoriser la mobilité interne et externe des étudiants et des personnels

21	Critère 21. Pour faciliter la mobilité étudiante et enseignante, l'institution organise et soutient des programmes d'échange avec d'autres institutions universitaires nationales et/ou internationales.	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

Les offres de formation préparent les étudiants à l'insertion professionnelle

24	Critère 24. Les offres de formation comprennent des activités destinées à préparer les étudiants à s'insérer sur le marché du travail (stages, cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat, etc.).	2	0	0	
----	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

25	Critère 25. Les offres de formation ont une dimension d'enseignement général et professionnel.	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

REFERENCE A2. La mise en œuvre des offres de formation

L'institution dispose de structures de pilotage des offres de formation

1	Critère 1. L'institution dispose d'un dispositif de pilotage de ses offres de formation.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

2	Critère 2. L'institution dispose de comités/conseils pédagogique et scientifique au niveau central et dans les structures de formation.	2	0	0	Rapport d'activités
---	---	---	---	---	---------------------

☒ ☐ ☐

REFERENCE A3. L'évaluation et la révision des offres de formation

Les offres de formation font l'objet d'une évaluation régulière

2	Critère 2. Les enseignements sont évalués chaque année	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

3	Critère 3. Les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements et des formations	0	0	0	
---	--	---	---	---	--

☐ ☐ ☒

REFERENCE A4. Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants

L'institution a une stratégie de validation des apprentissages tout au long des parcours de formation.

2	Critère 2. Les offres de formation comprennent des outils d'évaluation des apprentissages pertinents, fidèles et valides, et définis en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.	2	0	0	
---	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

REFERENCE A5. La formation continue

La formation continue est partie intégrante des offres de formation

1	Critère 1. L'institution propose des modes de formation initiale et continue variés (Formation Ouverte à Distance, Formation à Distance, en alternance).	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

3	Critère 3. L'institution dispose de dispositifs d'accompagnement pédagogique et des renforcements des capacités des enseignants en adéquation avec sa politique qualité.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

REFERENCE A6. Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle

L'institution favorise la participation des étudiants à la gestion institutionnelle

5	Critère 5. L'institution dispose de délégués d'étudiants par formation.	2	0	0	
---	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

L'institution est attachée au principe de l'égalité des chances

10	Critère 10. L'institution favorise l'accès aux outils informatiques à toute la communauté.	0	1	0	
----	--	---	---	---	--

☐ ☒ ☐

TOTAL	44	2	0
Pourcentage	88%	4%	0%

CHAMP A.La politique de l'offre de formation	92,00%
---	---------------

		Preuves			
CHAMP B. La gouvernance de l'institution au service de ses missions		Oui entier(2)	OUI partiel(1)	NON(0)	OBSERVATIONS
REFERENCE B1. L'exercice de l'autonomie					
L'organisation interne permet un pilotage efficace de l'institution					
1	Critère 1. L'institution et ses structures de formation disposent d'un texte officiel de création ou d'un règlement intérieur	2	0	0	
		☒	☐	☐	
2	Critère 2. L'administrateur de l'institution est désigné conformément aux dispositions en vigueur.	2	0	0	statut
		☒	☐	☐	
5	Critère 5. Les responsables de l'institution et de ses structures sont désignés conformément aux dispositions en vigueur.	2	0	0	
		☒	☐	☐	
6	Critère 6. Le Secrétaire Général ou le Directeur des études exerce effectivement la responsabilité de l'administration, sous l'autorité de l'administrateur.	0	1	0	
		☐	☒	☐	
7	Critère 7. L'administrateur de l'institution propose la nomination ou nomme les différents chefs de services centraux.	2	0	0	document autorisant la nomination
		☒	☐	☐	
Un débat démocratique existe au sein de l'institution à travers différents conseils					
10	Critère 10. Les conseils se réunissent conformément aux textes en vigueur.	2	0	0	
		☒	☐	☐	

12	Critère 12. L'institution dispose d'un dispositif de management qualité opérationnel.	2	0	0	
----	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

13	Critère 13. Les structures de l'institution disposent chacune d'un(e) dispositif/cellule interne d'assurance qualité.	2	0	0	
----	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

L'institution dispose d'un projet d'institution ou d'un plan stratégique largement partagé

15	Critère 15. L'institution dispose d'un projet d'institution/plan stratégique	2	0	0	
----	--	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

L'institution produit et fait produire par ses différentes structures de formation un rapport d'activités

18	Critère 18. L'institution produit un rapport d'activité annuel et dispose des différents rapports annuels d'activité de ses différentes structures.	2	0	0	
----	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

REFERENCE B2. La gestion des ressources humaines

L'institution a une stratégie de gestion des emplois et des compétences

2	Critère 2. Les employés exercent des fonctions en adéquation avec leurs compétences professionnelles.	2	0	0	
---	---	---	---	---	--

☒ ☐ ☐

L'institution a une stratégie d'enregistrement de la promotion et de la carrière du personnel

4	Critère 4. La DRH de l'institution procède à des enregistrements optimisés du personnel	2	0	0	
---	---	---	---	---	--

☒
☐
☐

REFERENCE B3. La gestion financière

L'institution a les moyens de mener sa stratégie financière

2	Critère 2. L'institution dispose d'un service financier et comptable opérationnel.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

3	Critère 3. L'institution est dotée de règles de facturation conformes au texte en vigueur.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

L'institution a une politique de contrôle budgétaire et de gestion

7	Critère 7. L'institution a un dispositif de contrôle budgétaire.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

8	Critère 8. L'institution a un dispositif de contrôle de gestion.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

La préparation du budget fait l'objet d'une procédure codifiée

9	Critère 9. Le projet de budget fait l'objet d'un débat au sein du Conseil de l'institution qui le valide	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

REFERENCE B4. La gestion des systèmes d'information

L'institution dispose d'une stratégie de systèmes d'information

1	Critère 1. L'institution dispose d'un service informatique opérationnel.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

3	Critère 3. La bibliothèque est bien équipée en volumes et postes informatiques.	2	0	0	pourcentage non disponible
---	---	---	---	---	----------------------------

☒
☐
☐

4	Critère 4. L'accès internet est généralisé sur le campus	2	0	0	modem limité
---	--	---	---	---	--------------

☒
☐
☐

5	Critère 5. L'institution dispose au moins d'une salle informatique fonctionnelle.	2	0	0	
---	---	---	---	---	--

☒
☐
☐

TOTAL	40	1	0
Pourcentage	95%	2%	0%

CHAMP B. La gouvernance de l'institution au service de ses missions

97,62%

		Preuves			OBSERVATIONS	
CHAMP C. La vie à l'université/école/institut		Oui entier(2)	OUI partiel(1)	NON(0)		
REFERENCE C3. Les conditions de vie favorisant l'épanouissement des acteurs						
L'institution offre un cadre de vie approprié à tous les acteurs						
1	Critère 1. L'institution offre un cadre de vie approprié à tous les acteurs (espaces récréatifs, restauration, logement, salle omnisport...).	2	0	0		

☒
☐
☐

L'institution gère de façon adéquate les questions de santé de ses acteurs					
2	Critère 2. L'institution dispose d'une structure interne ou externe adaptée pour faire face aux besoins de santé de la communauté.	2	0	0	

☒
☐
☐

TOTAL	4	0	0
Pourcentage	100%	0%	0%

CHAMP C. La vie à l'université/école/institut	100,00%
--	----------------

Preuves

CHAMP D. Responsabilité sociétale	Oui entier(2)	OUI partiel(1)	NON(0)	OBSERVATIONS
-----------------------------------	---------------	----------------	--------	--------------

REFERENCE D1. Ethique et déontologie

L'institution veille au respect des principes et règles d'éthique et de déontologie

1	Critère 1. L'institution dispose de chartes d'éthique et de déontologie ou de règlement intérieur pour les différents types d'acteurs.	2	0	0	
---	--	---	---	---	--

☒
☐
☐

TOTAL	2	0	0
Pourcentage	100%	0%	0%

CHAMP D. Responsabilité sociétale	100,00%
--	----------------

Annexe 6

Liste des éléments de preuve de la deuxième auto-évaluation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi basée sur le référentiel minimal de l'ANAQ-Sup du Niger.

Champ A : la politique de l'offre de formation

6 références et 25 critères

Référence A1 : Offre de formation

A1-C1 : l'institution a défini ses missions

- A1-C1-P1_Plan Stratégique : PS-PAOB 2024-2026 de l'UDDM : cf Page 5
- A1-C1-P2_Projets d'Etablissement des entités de l'UDDM
- A1-C1-P3_DECRET N°2021-852/PRN/MES/R du 07 Oct. 2021 PORTANT CREATION, MISSIONS ET ORGANISATION DES UPN.pdf
- A1-C1-P3-1-DECRET N° 2017-625/PRN/MES/R/I du 20 juillet 2017 statut del'UDDM.pdf
- A1-C1-P3-6_Arrêté N°141/MES/R/I/SG/DL du 20 Oct. 2017_Organisation_fonctionnement_UPN.pdf
- A1_C1_P3-2_Loi No 2014-49 16 octobre 2014 UDDM.pdf
- A1-C1-P3-0-Ordonnance No 2010-040 portant création de l'Université de Maradi 1er juillet 2010.pdf

N.B : Les textes sont liés en un seul fichier

A1-C2 : L'institution a défini ses grands domaines de formation

- A1-C2-P1_ARRETE 046 du 24 août 2022, fixant les conditions d'ouverture-labo et de création d'équipes de recherche -UDDM
- A1-C2-P1_Arrêté n° 00025-UDDM-REC-SG du 27 juin 2024 portant création_Direction Académique_UDDM
- A1-C2-P1_Projet-EXTES DE Direction Académique et Direction-Recherche-PI_UDDM
- A1-C2-P1-1_REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES/ FST
- A1-C2-P1-1_Arrêté 139_Organisation-des-Cycle-Formation_LMD
- A1-C2-P1-2_FSS_UDDM_CURRICULUM_DES_ETUDES_MEDICALES-VF-CIAQ-UDDM
- A1-C2-P1-2_Texte Master_2020
- A1-C2-P1-3_ARRETE 0078 DU 04 MAI 2022 portant Création et organisation d'un cycle conduisant au diplôme de Doctorat à l'UDDM
- A1-C2-P2_Plan Stratégique : cf. A1-C1-P1_Plan Stratégique Page 17 et 19
- A1-C2-P3_PE des entités : cf. A1-C1-P2_Projets d'Etablissement des entités de l'UDDM
- A1_C2_P4_Guide_Etudiant_Universite_Maradi_2012.pdf : cf. Page 19
- A1-C2-P4-1_Guide pratique de stage IUT/M 2016 V1-3.pdf
- A1-C2-P4-2_Carnet_Stage_Etudiant_FSS_UDDM_1
- A1-C2-P4-3_Guide-Pratique-Stage-UDDM mai 2022

- C1-C2-P2-Siteweb.pdf www.uddm.edu.ne

A1-C3 : les offres de formation sont en adéquation avec les missions de l'institution

- A1-C3-P1-0_Arrêté_création_Licence Professionnelle Santé Anim_240905_084019
- A1-C3-P1-0_Arrêté_création_Master en Sciences Agronomiques_240905_084341
- A1-C3-P1_Arrêté Création FSS Maradi- N° 00095MESRIUDDKM DU 18 AOÛT 2014
- A1-C3-P1_Arrêté n°00008/MES/R/IT/SG/DGE-UDDM du 10 janvier 2024 portant création de POLYTECH Maradi
- A1-C3-P1-2_Arrêté et statuts POLYTECH_0001
- A1-C3-P1-3_LOI N°2006-29 du 9-08-2006_Création_IUT
- A1-C3-P1-5_Arrêté 028 Mai2022, ouverture DépT des Sciences de l'Education_FST-UDDM
- A1-C3-P1-6_Arrêté n° 057 portant cahier de charge des scolarités des facs et iut
- A1-C3-P2-Etude de marché-fini
- A1-C3-P3_ACCORD CADRE DE COOPERATION entre UDDM-KEBBI STATE UNIVERSITY OF SCIENCE AND TECHNOLOGY, ALIERO
- A1-C3-P3_Convention de partenariat entre UDDM-BUK
- A1-C3-P3_Convention de partenariat entre UDDM-THE FARM KATSINA LTD
- A1-C3-P3_Convention partenariat ALBASAR-UDDM_04-03-2021
- A1-C3-P3_MEMORANDUM OF UNDERSTANDING UDDM-USMANU DANFODIYO UNIVERSITY, SOKOTO
- A1-C3-P3-1_Convention_ANERSOL-IUT
- A1-C3-P3-2_convention fase-CAZA_univ_bayero
- A1-C3-P4_MAUQUETTE CLASSE PREPA
- A1-C3-P4-1_MAUQUETTE CHAUDRONNERIE
- A1-C3-P4-2_MAUQUETTE D2A
- A1-C3-P4-3_MAUQUETTE ENERGETIQUE
- A1-C3-P4-4_MAUQUETTE FICA
- A1-C3-P4-5_MAUQUETTE GM
- A1-C3-P4-6_MAUQUETTE MI
- A1-C3-P4-7_MAUQUETTE MRA
- A1-C3-P4-8_MAUQUETTE RS
- A1-C3-P4-9_Maquettes_DUT_GE
- A1-C3-P4-10_Maquette-Pharmacie

Déjà cité :

- A1-C2-P1-1_REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES : *Parcours L1 et L2 REESAO.pdf*
- A1-C1-P1_Plan Stratégique : PS-PAOB 2024-2026 de l'UDDM

A1-C4 : L'élaboration des offres de formation est participative

- A1-C4-P1 Rapport_Conseil_Académique
- A1-C4-P1_conseil -FASE-17 juillet 2022
- A1-C4-P1_PROCES-VERBAL_Conseil_FSS
- A1-C4-P1_PV_Conseil_de_Faculté_FST_2018
- A1-C4-P1_PV_Conseil_IUT
- A1-C4-P1_Rapport Travaux Grpe 3 Licence Professionnelle d'enseignements

A1-C7 : L'institution associe le milieu socio-professionnel à l'élaboration des O. F. ...

- A1-C7-P2 Invitation_Curricula_IUT

- A1-C7-P2_Accord_cadre_Conseil_Regional_UDDM
 - A1-C7-P2_CONVOCATION DU 08 JUIN 2022 DU DOYEN AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA FACULTE
 - A1-C7-P2_Invitation CRPDG REESAO
 - A1-C7-P2-8_Projet Cholera MSP UDDM OMS
 - A1-C7-P2-9_ARRETE 009-RECTORAT DU 04 MARS 2015 PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR SCIENTIFIQUE DU SUIVI DES PROJETS ET CONVENTION PASADEM
 - A1-C7-P2-Convention de partenariat avec l'EMIG
 - A1-C7-P2-convention_Migas
 - A1_C7_P2_BON_Accord_cadre_Conseil_Regional_UDDM.pdf
 - A1-C7-P2_Convention_Partenariat_Fermier_Laouali
- Déjà cité
- A1-C4-P1 Rapport_Conseil_Académique
 - A1-C4-P1_conseil -FASE-17 juillet 2022
 - A1-C4-P1_PROCES-VERBAL_Conseil_FSS
 - A1-C4-P1_PV_Conseil_de_Faculté_FST_2018
 - A1-C4-P1_PV_Conseil_IUT

A1-C8 : Les offres de formation diplômante sont validées suivant les procédures officielles

- A1-C8-P1_DOSSIER MASTER_conseil_FST
- A1-C8-P2-arreté_ouverture_master_FASE
- A1-C8-P1_RELEVÉ DES DECISIONS DE LA 2E SESSION ORDINAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2022
- Master 2SED
- Master BIGESS
- Licence SA

Déjà cité :

- A1-C2-P1_Arrêté 139_Organisation-des-Cycle-Formation_LMD
- A1-C2-P1_Texte Master_2020
- A1-C2-P1-3_ARRETE 0078 DU 04 MAI 2022 portant Création et organisation d'un cycle conduisant au diplôme de Doctorat à l'UDDM

A1-C10 : Les informations relatives aux offres de formation sont présentées et diffusées

- A1-C10-P1 <https://www.uddm.edu.ne/wp-content/uploads/2024/07/Communique-relatif-au-depot-des-dossiers-pour-linscription-au-titre-de-lannee-academique.pdf>
- A1-C10-P2_Journal UDDM N°1 SPU
- A1-C10-P2_OFFRES-DE-FORMATIONS-UDDM
- A1-C10-P3-Lien_Facebook
- A1-C10-P5_Communique-relatif-au-depot-des-dossiers-pour-linscription-au-titre-de-lannee-academique
- A1-C10-P5-Communiqué_debut_cours_1ère_Année.pdf Rectorat
- A1-C10-P2_Bon_Bulletin_informations.pdf FST
- A1-C10-P5-Doc IUT Final.mpg film

Déjà cité :

- A1_C2_P4_Guide_Etudiant_Universite_Maradi_2012.pdf :
- A1-C2-P4-1_Guide pratique de stage IUT/M 2016 V1-3.pdf

- A1-C2-P4-2_Carnet_Stage_Etudiant_FSS_UDDM_1
- A1-C2-P4-3_Guide-Pratique-Stage-UDDM mai 2022

A1-C11 : L'institution dispose des ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs de ses O. F.

- A1-C11-P1-et-P2_SITUATION A L'UDDM_avril_2021 à actualiser synoptique du personnel
- A1-C11-P3_Budget 2020 de l'UDDM 2024

A1-C13 : Les volumes horaires des O. F. sont conformes aux standards et aux maquettes validées

-
- A1-C13-P2-Cahier de texte.pdf
- A1-C13-P2cahier de texte pharmacie.pdf

Déjà cité

- *A1-C2-P1-1_REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES : Parcours L1 et L2 REESAO.pdf*
- A1-C3-P4_MAUQUETTE CLASSE PREPA
- A1-C3-P4-1_MAUQUETTE CHAUDRONNERIE
- A1-C3-P4-2_MAUQUETTE D2A
- A1-C3-P4-3_MAUQUETTE ENERGETIQUE
- A1-C3-P4-4_MAUQUETTE FICA
- A1-C3-P4-5_MAUQUETTE GM
- A1-C3-P4-6_MAUQUETTE MI
- A1-C3-P4-7_MAUQUETTE MRA
- A1-C3-P4-8_MAUQUETTE RS
- A1-C3-P4-9_Maquettes_DUT_GE
- A1-C3-P4-10_Maquette-Pharmacie

A1-C14 : Les charges d'enseignement sont réparties en conformité avec les cahiers des charges...

- A1-C14-P1_Application_statut_EC_220914_130417
- A1-C14-P1_B_Loi 2020-032 du 22 juillet 2020 EC UPN
- A1-C14-P1_decret_signe_sgg_Statut-Autonomie_ET 06 décembre 2012
- A1-C14-P1_Loi 2012-28 du 18 mai 2012
- A1-C14-P1_LOI N°2022-22 du 22 juin 2022 modifiant et complétant la loi n°2012-28 du 18 mai 2012 portant Statut autonome des EC
- A1-C14-P2_Arreté-charge-horaire_220914_131021.pdf 2 janvier 2020
- A1-C14-P2_Lettre-invitation_vacation
- A1-C14-P2_Lettres d'invitation
- A1-C14-P2-Répartition_Enseignements_GE

A1-C15 : Les enseignements dispensés sont compatibles avec les qualifications des enseignants

- A1-C15-P1_Charges_Horaires prévisionnelles Département-Math 2022 2023_FST

- A1-C15-P1_REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS PAR ENSEIGNANT ET PAR PARCOURS-FSS.
- A1-C15-P2 _CV_Harouna-Oumarou
- A1-C15-P2_CURRICULUM VITAE Adakal O-LAFMA 2017
- A1-C15-P2 _CV_ABANI_02022023
- A1-C15-P2 _CV_Mamane_Maikassaoua
- A1-C15-P2-CV Begou
- A1-C15-P3 Recrut_iut
- A1-C15-P3 _ARRETE N° 00320 Recrutement à l'UDDM
- A1-C15-P3_Arrêté n° 090 du 27 décembre 2023 - Nomination des vacataires au titre de l'année 2023

A1-C17: Les offres de formation sont présentées suivant une progression cohérente

- A1-C3-P5-CURRICULA FASE REVISE 10032022.pdf

Déjà cité

- *A1-C2-P1-1 _REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES : Parcours L1 et L2 REESAO.pdf*
- A1-C3-P4_MAUQUETTE CLASSE PREPA
- A1-C3-P4-1 _MAQUETTE CHAUDRONNERIE
- A1-C3-P4-2 _MAQUETTE D2A
- A1-C3-P4-3 _MAQUETTE ENERGETIQUE
- A1-C3-P4-4 _MAQUETTE FICA
- A1-C3-P4-5 _MAQUETTE GM
- A1-C3-P4-6 _MAQUETTE MI
- A1-C3-P4-7 _MAQUETTE MRA
- A1-C3-P4-8 _MAQUETTE RS
- A1-C3-P4-9_Maquettes_DUT_GE
- A1-C3-P4-10_ Maquette-Pharmacie

A1-C18: Les offres de formation préparent à une sortie de la licence/ master ou ...

Déjà cité

- A1-C8-P1_DOSSIER MASTER _conseil_FST
- A1-C10-P2_OFFRES-DE-FORMATIONS-UDDM
- A1-C3-P1-0_Arrêté_création_Licence Professionnelle Santé
Anim_240905_084019
- A1-C3-P1-0_Arrêté_création_Master en Sciences
Agronomiques_240905_084341

A1-C21 : Pour faciliter la mobilité étudiante et enseignante, ...

- A1-C21-P1-Rapport_Calavi
- A1-C21-P2_ARRETE 0025 -RECTORAT DU 02 JUILLET 2015 FIXANT LES FRAIS DE VOYAGE D'ETUDES ACCORDES AUX EC, C et ET DE L'UDDM
- A1-C21-P2_ARRETE 066 du 11 octobre 2022, Accordant un voyage d'études à un Enseignant Chercheur de la FST-UDDM
- A1_C21_P2_Ordres de mission.pdf FST
- A1-C21-P2_Voyage d'études

- A1-C21-P4_Rapport_Conseil-Scientifique_Voyage-etude_délibération-session-extraordinaire_avril-2024
- A1-C21-P4_Rapport_Conseil-Scientifique_Voyage-etude_délibération-session-extraordinaire_déc-2023
- A1-C21-P4_Rapport_Conseil-Scientifique_Voyage-etude_délibération-session-extraordinaire_juillet-2024

Déjà cité

- A1-C7-P2-Convention de partenariat avec l'EMIG
- A1-C3-P3_ACCORD CADRE DE COOPERATION entre UDDM-KEBBI STATE UNIVERSITY OF SCIENCE AND TECHNOLOGY, ALIERO
- A1-C3-P3_Convention de partenariat entre UDDM-BUK
- A1-C3-P3_Convention de partenariat entre UDDM-THE FARM KATSINA LTD
- A1-C3-P3_Convention partenariat ALBASAR-UDDM_04-03-2021
- A1-C3-P3-1_Convention ANERSOL-IUT
- A1-C3-P3-2_convention fase-CAZA_univ_bayero

A1-C24 : Les offres de formation comprennent des activités destinées à préparer les étudiants à s'insérer sur le marché du travail (stages, cours de sensibilisation à l'entrepreneuriat, etc.).

Déjà cité :

- A1-C3-P4-1 _MAQUETTE CHAUDRONNERIE
- A1-C3-P4-2 _MAQUETTE D2A
- A1-C3-P4-3 _MAQUETTE ENERGETIQUE
- A1-C3-P4-4 _MAQUETTE FICA
- A1-C3-P4-5 _MAQUETTE GM
- A1-C3-P4-6 _MAQUETTE MI
- A1-C3-P4-7 _MAQUETTE MRA
- A1-C3-P4-8 _MAQUETTE RS
- A1-C3-P4-9 _Maquettes_DUT_GE
- A1-C3-P4-10 _Maquette-Pharmacie

A1-C25 : Les offres de formation ont une dimension d'enseignement général et professionnel

Déjà cité :

- *A1-C2-P1-1 _REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES : Parcours L1 et L2 REESAO.pdf*
- A1-C3-P4 _MAQUETTE CLASSE PREPA
- A1-C3-P4-1 _MAQUETTE CHAUDRONNERIE
- A1-C3-P4-2 _MAQUETTE D2A
- A1-C3-P4-3 _MAQUETTE ENERGETIQUE
- A1-C3-P4-4 _MAQUETTE FICA
- A1-C3-P4-5 _MAQUETTE GM
- A1-C3-P4-6 _MAQUETTE MI
- A1-C3-P4-7 _MAQUETTE MRA
- A1-C3-P4-8 _MAQUETTE RS
- A1-C3-P4-9 _Maquettes_DUT_GE
- A1-C3-P4-10 _Maquette-Pharmacie

Référence A2 : Mise en œuvre des offres de formation

A2-C1 : L'institution dispose d'un dispositif de pilotage de ses offres de formation

- A2-C1-P2_Arrêté Attributions Départements
- A2-C1-P3_Rapport Scolarité n°001_FASE
- A2-C1-P3-Rapport d'activités année académique_IUT_2020-2021
- A2-C1-P3-Rapport_Activité_GE
- A2-C1-P3-Rapport_Activités_Direction_IUT_2021-2022
- A2-C1-P3-Rapport_d'Activités_IUT_2011-2012
- A2-C1-P4_ARRETE 023 du 27-04-2022 nomination des adjoints aux Chefs des Services des Scolarités des Fac_IUT_UDDM
- A2-C1-P4_ARRETE 025 du 27 avril 2022, portant nomination des membres du Conseil Académique de l'UDDM
- A2-C1-P4_ARRETE N 031_UDDM_RECT_SG Du 13 Aout 2021_Nomination_chef_de_département_et_adjoint
- A2-C1-P4_Arrêté n° 00039-UDDM-REC-SG du 18 juillet 2024 - Nomination du Directeur Académique
- A2-C1-P4_Arretes_056_UDDM_RECT_SG_du 28_12_2021_Nomination_chef_scolarité

Déjà cité

- A1-C14-P1_Loi 2012-28 du 18 mai 2012
- *A2_C1_P1_BON_REESAO-HARMONISATION-SCIENCES-TECHNOLOGIES.pdf*
- *A2_C1_P2_BON_Loi 2020-032 du 22 juillet 2020 EC UPN.pdf*
- A1-C3-P1-6_Arrêté n° 057 portant cahier de charge des scolarités des facs et iut

A2-C2 : L'institution dispose de comités/ conseils pédagogique et scientifique au niveau central et dans les structures

- A2-C2-P1_ARRETE 0004 DU 19 JANVIER 2022 fixant le fonctionnement du conseil scientifique de l'UDDM
- A2-C2-P1_Arrêté n° 0043-MES-R_31 mars 2022 déterminant la composition et les modalités de fonctionnement du CA des UPN
- A2-C2-P2_Relevé des décisions du Conseil académique juin 2022

Déjà cité :

- *A1-C1-P3_Textes officiels de création et d'ouverture de l'Institution_UDDM*
- *A1-C1-P3 LOI N°2006-29 du 9-08-2006_Création_IUT.pdf*
- *A1-C1-P3 = A1-C2-P2 = A1-C3-P3 = B1-C15- MES/R/SG/DGE/DL du 8 oct 2021 Création FSS Maradi.pdf*
- *A2_C1_P2_BON_Arrêté Attributions Départements.pdf*
- *A2-C1-P3-Rapport d'activités année académique 2020-2021.pdf IUT*
- *A2-C1-P3-Rapport_Activité_GE.pdf IUT*
- *A2-C1-P3-Rapport_Activités_Direction.pdf IUT*
- *A2-C1-P3_Rapport Scolarité n°001_FASE.pdf*

Référence A3 : L'évaluation et la révision des offres de formation

A3-C2 : Les enseignements sont évalués chaque année

- A3-C2-P1 Activités pédagogique 1ère partie
- A3-C2-P1_Activites_pedagogiques

Déjà cité

- A1-C2-P1_Arrêté n° 00025-UDDM-REC-SG du 27 juin 2024 portant création Direction Académique_UDDM

A3-C3 : Les étudiants sont associés aux évaluations des enseignements et des formations

- A3-C2-P1_REESAO-Evaluation-Enseignement_par_les_étudiants

Référence A4 : Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants 3 critères et 6 preuves

A4-C2 : Les offres de formation comprennent des outils d'évaluation des apprentissages pertinents, fidèles et valides et définis en cohérence avec les objectifs d'apprentissage.

- A4-C2-P1-SYLLABUS CHIMIE DE L'EAU ET OUVRAGES HYDRAULIQUES
- A4-C2-P1-Syllabus_Bromatologie_FASE

Déjà cité

- *A1-C3-P5-Parcours L1 et L2 REESAO.pdf à partir de la page 47*
- *A1-C2-P1-2_FSS_UDDM_CURRICULUM_DES_ETUDES_MEDICALES-VF-CIAQ-UDDM*

Référence A5 : La formation continue

A5-C1 : L'institution propose des modes de formation initiale et continue variés

Déjà cité

- A1-C1-P2_Projets d'Etablissement des entités de l'UDDM
- *A1-C1-P2 Projet de création FSS Maradi juin 2014.pdf*
- *A1-C3-P5-Maquettes_DUT_GE.pdf*
- *A1-C3-P5-Parcours L1 et L2 REESAO.pdf*
- A1-C3-P4-10_Maquette-Pharmacie
- A1-C2-P1-2_FSS_UDDM_CURRICULUM_DES_ETUDES_MEDICALES-VF-CIAQ-UDDM
- *PS-PAOB UDDM 2024-2026*

A5-C3 : L'institution dispose d'un dispositif d'accompagnement pédagogique et des renforcements des capacités des enseignants

- A5-C3-P1_Abani_Attestation_PAES_Ouaga.pdf FST
- A5-C3-P1_attest. Maman chaibou.pdf IUT
- A5-C3-P1_attestation formation Bernard.pdf IUT
- A5-C3-P1_ATTENTION PEDGOGIE_MAIKASSOUA
- A5-C3-P3_ARRETE 059-RECTORAT DU 12 DECEMBRE 2014 DETERMINANT LES MODALIT2S DE VOYAGES D'ETUDES DES EC et ET DE L'UDDM
Attestations dernière formation pédagogique et Moodle.

- Arrêté point focal CDPU (confère Dr SEYDOU Moussa)

Déjà cité

- A1-C2-P1_Arrêté n° 00025-UDDM-REC-SG du 27 juin 2024 portant création_Direction Académique_UDDM : Service d'Etude et d'Innovation Pédagogique (SEIP)

Référence A6. Les étudiants : de l'accueil à l'insertion professionnelle

A6-C5 : L'institution dispose de délégués d'étudiants par formation

- A6-C5-P1_acte 27 usn.pdf
- A6-C5-P2 liste des délégués de parcours FSS
- A6-C5-P2-Pv délégués.pdf
- A6-C5-P1 A6-C5-P2 liste des délégués de parcours FSS.pdf

A6-C10 : L'institution favorise l'accès aux outils informatiques à toute la communauté

- A6-C10-P1_ Existence de bornes d'accès internet sur tout le campus : liste des points d'accès wifi

Champ B : la gouvernance de l'institution au service de ses missions

4 références et 21 critères

Référence B1 : L'exercice de l'autonomie

B1-C1 : L'institution et ses structures de formation dispose d'un texte officiel de création ou d'un règlement intérieur

- B1-C1-P2_ARRETE 001 DU 1ER FEV 1981_220920_165122
- B1-C1-P2_ARRETE N°041-UDDM-RECT-SG DU 16 OCTOBRE 2019 PORTANT REGLEMENTATION DU CONGE SABBATIQUE A L'UDDM
- B1-C1-P2 Règlement Intérieur de l'ED-SISE de l'UDDM
- B1-C1-P2 Règlement intérieur_IUT.pdf

Déjà cité

- A1-C1-P3_DECRET N°2021-852/PRN/MES/R du 07 Oct 2021 PORTANT CREATION, MISSIONS ET ORGANISATION DES UPN.pdf
- A1-C1-P3-0-Ordonnance No 2010-040 portant création de l'Université de Maradi 1er juillet 2010.pdf
- A1-C1-P3-1-DECRET N° 2017-625/PRN/MES/R/I du 20 juillet 2017 statut del'UDDM.pdf
- A1-C1-P3-4_2_arrêté N°0152_organisation_facultés_écoles.pdf
- Arrêté No 00180 Organisation Fac et Écoles 24 novembre 2020.pdf
- Arrêté N°141/MES/R/I/SG/DL du 20 Oct 2017_Organisation_fonctionnement_UPN.pdf
- A1-C1-P3 LOI N°2006-29 du 9-08-2006_Création_IUT.pdf
- A1-C1-P3 = A1-C2-P2 = A1-C3-P3 = B1-C15- MES/R/SG/DGE/DL du 8 oct 2021 Création FSS Maradi.pdf
- A1-C1-P2 Projet de création FSS Maradi juin 2014.pdf
- A1_C14_P1_Loi No 2014-49 16 octobre 2014 UDDM.pdf

B1-C2 : L'administrateur de l'institution est désigné conformément aux dispositions en vigueur

- B1-C2-P1_DECRET N 2021-792_PRN_MES_R du 23 Septembre 2021_Nomination_Recteur
- B1-C2-P1_DECRET No 2021-852 PRN MESR du 07 octobre 2021
- B1-C2-P2_PV Election Rectorale.pdf

B1-C5 : Les responsables de l'institution et de ses structures sont désignés conformément aux dispositions en vigueur

- B1-C5-P1_DECRET N 2021-794 _PRN_MES_R du 23 Septembre 2021_Nomination_Doyen_
- B1-C5-P1-0-DECRET N°2011-665-PRN-MEN-RS DU 09 DECEMBRE 2011 PORTANT NOMINATION DU DOYEN DE LA FASE
- B1-C5-P2_Rapport de la Commission électorale chargée de l'élection du Doyen FSS 2021 version finale
- B1-C5-P2-PV Election du Directeur de l'IUT
- B1-C5-P2-PV Election du Doyen de la FASE
- B1-C5-P2-PV Election du Doyen de la FST

B1-C6: Le Secrétaire général ou le Directeur des études exerce effectivement la responsabilité de l'administration...

- B1-C6-P1_DECRET N°2018-313 DU 4 MAI 2018 PORTANT NOMINATION DES SG DE L'UDDM, DE L'UA ET L'UDI.pdf
- B1-C6-P1_DECRET-NOMINATION-SG-UDDM-452
- B1-C6-P2_RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION DU PLAN ANNUEL D'ACTIVITES 2019.pdf

B1-C7 : L'administrateur de l'institution propose la nomination ou nomme les différents chefs de services centraux

- B1-C7-P1_ARRETE N°042-MESR-I-SG DU 14 AVRIL 2015 PORTANT ORGANISATION ET ATTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DU RECTORAT DES UPN
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00032-UDDM-REC-SG du 11 juillet 2024 - Nomination du Directeur de la DRPI
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00033-UDDM-REC-SG du 11 juillet 2024 - Nomination du Chef Service Presses Universitaire
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00034-UDDM-REC-SG du 11 juillet 2024 - Nomination du Chef Service de la Recherche
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00035-UDDM-REC-SG du 11 juillet 2024 - Nomination du Chef Service de la Valorisation
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00036-UDDM-REC-SG du 11 juillet 2024 - Nomination du Chef Service de la Solde
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00037-UDDM-REC-SG du 15 juillet 2024 - Nomination du Chef Service des Etudes et de l'innovation pédagogique
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00039-UDDM-REC-SG du 18 juillet 2024 - Nomination du Directeur Académique de
- B1-C7-P2_Arrêté n° 00042-UDDM-REC-SG du 31 juillet 2024 - Nomination du DRE chargé des Relations Extérieures, chargé des relations avec le CAMES
- B1-C7-P2_ARRETE N°020 DU 20 MAI 2019 portant nomination du Chef Service Central du Personnel et du Matériel à l'UDDM
- B1-C7-P1_Arrêté n°0023 portant nomination de SCAF.pdf
- B1-C7-P2_Arretes_056_UDDM_RECT_SG_du 28_12_2021_Nomination_chef_scolarité
- B1-C7-P2-Nommination_SP.pdf
- Arrêté portant nomination du DA/DRPI et Services

Déjà cité

- *Arrêté n° 057 portant cahier de charge des scolarités des facs et iut.pdf*
- *A2-C1-P4_Bon_Arretes_056_UDDM_RECT_SG_du_28_12_2021_Nomination_chef_scolarité.pdf*

B1-C10 : Les conseils se réunissent conformément aux textes en vigueur

- B1-C10-P1_PV DU 6e CONSEIL EXTRAORDINAIRE DE LA FST
- B1-C10-P1_PV DU CONSEIL DE FACULTE N°001 DU 24 JUIN 2022
- B1-C10-P1_PV DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'UNIVERSITE DU MARDI 20 MARS 2018
- B1-C10-P2_Arrêté n°00231 du 07 septembre 2022 portant nomination des personnalités siégeant au CU
- B1-C10-P3_CONVOCATION AU CONSEIL DE L'UDDM
- B1-C10-P3_convocation_Conseil Académique.pdf
Déjà cité
- A1-C4-P1 Rapport_Conseil_Académique
- A1-C4-P1_conseil -FASE-17 juillet 2022
- A1-C4-P1_PROCES-VERBAL_Conseil_FSS
- A1-C4-P1_PV_Conseil_de_Faculté_FST_2018
- A1-C4-P1_PV_Conseil_IUT

B1-C12 : L'institution dispose d'un dispositif de management qualité opérationnel

- B1-C12-P1_Création-dipositif_CAQ
- B1-C12-P2_Attribution-mission_CAQ : cf B1-C12-P1_Création-dipositif_CAQ
- B1-C12-P3_Nommination-Responsable_CAQ
- B1-C12-P4_Compte rendu_Reunion_CAQ du 08-11-2023 VF
- B1-C12-P4_Compte rendu_Reunion_CAQ du 14-03-2024-VF
- B1-C12-P4_Compte rendu_Reunion_CAQ du 25-04-2024-VF
- B1-C12-P5_Rapport_activités_CAQ

B1-C13 : Les structures de l'institution dispose chacune d'un(e) dispositif/ cellule interne d'A. Qualité

- *B1_C12_P1_ARRETE 013 DU 10 FEVRIER 2022 portant la Création, composition, attributions des CIAQ des démembrements de l'UDDM.pdf*
- B1-C12-P1 ARRETE 018 du 06 avril 2022 portant nomination des membres de CIAQ internes à l'UDDM.pdf
- B1-C12-P4-plénière 1.pdf IUT
- B1-C12-P4-plénière 2.pdf IUT
- B1-C12-P4-Plénière3.pdf IUT
N.B : les documents ci-dessus sont liés.
- B1-C13-P4_Rapport Groupe FSS-CIAQ AE UDDM
- B1-C13-P4_Rapport Groupe FST AE UDDM 3ème Plénière du 21 septembre 2022

B1-C15 : L'institution dispose d'un projet d'institution / Plan stratégique :

Déjà cité :

- A1-C1-P1_Plan Stratégique : PS-PAOB 2024-2026 de l'UDDM
- A1-C1-P2_Projets d'Etablissement des entités de l'UDDM

B1-C18 : L'institution produit un rapport d'activités annuel et dispose des différents rapports annuels d'activité...

- B1-C18-P1_RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION DU PLAN ANNUEL D'ACTIVITES 2019
- B1-C18-P1_RAPPORT D'ACTIVITES DE L'UDDM

Référence B2 : La gestion des ressources humaines

B2-C2 : Les employés exercent des fonctions en adéquation avec leurs compétences professionnelles

- B2_C2_P1_arrêté de nomination Assistant_Hamidine Mahamadou
- B2-C2-P2 Avis recrutement FSS UDDM 2022_220921_102042
- B2-C2-P2_ARRETE N° 00320 Recrutement à l'UDDM
- B2-C2-P2-Avis de recrutement_IUT
- B2-C2-P3-PV_Recrut
- B2-C2-P4_Rapport_Bibliothèque-Centrale_19-22
Déjà cité
- A1-C15-P3 Recrut_iut
- A1-C15-P3_ ARRETE N° 00320 Recrutement à l'UDDM

B2-C4 : La DRH de l'institution procède à des enregistrements optimisés du personnel

- B2-C4-P1_Listes Agents uddm sept 24

Référence B3 : La gestion financière

B3-C2 : L'institution dispose d'un service financier et comptable opérationnel

- B3-C2-P1 ARRETE 037 nomination 3 agents
- B3-C2-P1_ARETE 0102-MF-CAB du 18 mars 2013 portant nomination des contrôleurs financiers régionaux
- B3-C2-P1_Arrêté0023-portant nomination de SCAF
- B3-C2-P1-DECISION N°005-UDDM-REC-SG DU 21 AVRIL 2021 PORTANT AFFECTATION DE 5 AGENTS FINANCIERS
Déjà cité
- B3-C2-P1 ARRETE 037_Agents-financier-FSS_CS-Solde
- B3-C2-P1-DECISION N°005-UDDM-REC-SG DU 21 AVRIL 2021 PORTANT AFFECTATION DE 5 AGENTS FINANCIERS
- B3-C2-P2-Rapport_Activité_Financier1
- B3-C2-P2-Rapport_Activité_Financier2
- B3-C2-P3_Budget 2020 de l'UDDM

B3-C3 : L'institution est dotée de règles de facturation conformes au texte en vigueur

- B3-C3-P1_Arrêté portant réglementation et tarification des prestations de services fournies par l'UDDM
- B3-C3-P2_referentiel-des-prix-Niger

B3-C7 : L'institution a un dispositif de contrôle budgétaire

Déjà cité

- B3-C2-P1_ARETE 0102-MF-CAB du 18 mars 2013 portant nomination des contrôleurs financiers régionaux
- B3-C2-P1_Arrêté0023-portant nomination de SCAF
- B3-C2-P1-DECISION N°005-UDDM-REC-SG DU 21 AVRIL 2021 PORTANT AFFECTATION DE 5 AGENTS FINANCIERS

- B1-C10-P1_PV DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'UNIVERSITE DU MARDI 20 MARS 2018

B3-C8 : L'UDDM a un dispositif de contrôle de gestion

Déjà cité

- B3-C2-P1_ARETE 0102-MF-CAB du 18 mars 2013 portant nomination des contrôleurs financiers régionaux
- B3-C2-P1_Arrêté0023-portant nomination de SCAF
- B3-C2-P1-DECISION N°005-UDDM-REC-SG DU 21 AVRIL 2021 PORTANT AFFECTATION DE 5 AGENTS FINANCIERS
- B1-C10-P1_PV DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'UNIVERSITE DU MARDI 20 MARS 2018
- B3-C2-P2-Rapport_Activité_Financier1
- B3-C2-P2-Rapport_Activité_Financier2

Référence B4 : la gestion des systèmes d'information

B4-C1 : l'UDDM dispose d'un service informatique organisationnel

- B4-C1-P1 : Organigramme à fournir
- B4-C1-P2_ARRETE 0046-RECTORAT DU 19 NOVEMBRE 2014 PORTANT NOMINATION DU RESPONSABLE DU CATI A L'UDDM
- B4-C1-P2_ARRETE 081 du 31 octobre 2022, Portant recrutement d'un Informaticien à l'UDDM.pdf
- B4-C1-P2-2_ARRETE 079 du 31 octobre 2022, Portant recrutement d'un Informaticien à l'UDDM.pdf
- B4-C1-P2-3_ARRETE 078 du 31 octobre 2022, Portant recrutement d'un Informaticien à l'UDDM.pdf
- B4-C1-P2-4_ARRETE 077 du 31 octobre 2022, Portant recrutement d'un Informaticien à l'UDDM.pdf

Déjà cité

- B4-C1-P2 : B1-C7-P1_ARRETE N°042-MESR-I-SG DU 14 AVRIL 2015 PORTANT ORGANISATION ET ATTRIBUTION DES SERVICES CENTRAUX DU RECTORAT DES UPN

B4-C3 : La bibliothèque est bien équipée en volumes et postes informatiques

- B4-C3-P1_Catalogue_Bib_UDDM
- B4-C3-P2_Compte rendu CU 22-05-2018_Clé-de-répartition

B4-C4 : L'accès internet est généralisé sur le campus

- Points d'accès :
- Rectorat et Polytech Maradi : UDDM ; Rectorat niveau 1.1 ; Rectorat niveau 1.2 ; Rectorat niveau 0
 - FST :
 - FASE :
 - FSS :

- CRIIPTIC :
- Scolarité centrale :
- Biodiversité :
- Ecole Doctorale et Cellule Assurance Qualité :
- CROU :

Champ C : la vie à l'Université

1 référence et 2 critères

Référence C3 : les conditions de vie favorisant l'épanouissement des acteurs

C3-C1 : l'UDDM offre un cadre de vie approprié à tous les acteurs

- C3-C1-P1_Infrastructures_CROU

C3-C2 : L'UDDM dispose d'une structure interne ou externe adaptée pour faire face aux besoins de santé de la communauté ?

- C3-C2-P1_CROU_Arrêté portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement
- C3-C2-P2_Liste_centres-hospitaliers_ayant_une_convention_avec_UDDM
- C3-C2-P3_LISTE DES AGENTS DE SANTE DU SERVICE MEDICO-SOCIAL DU CROU MARADI

Champ D : Responsabilité Sociétale

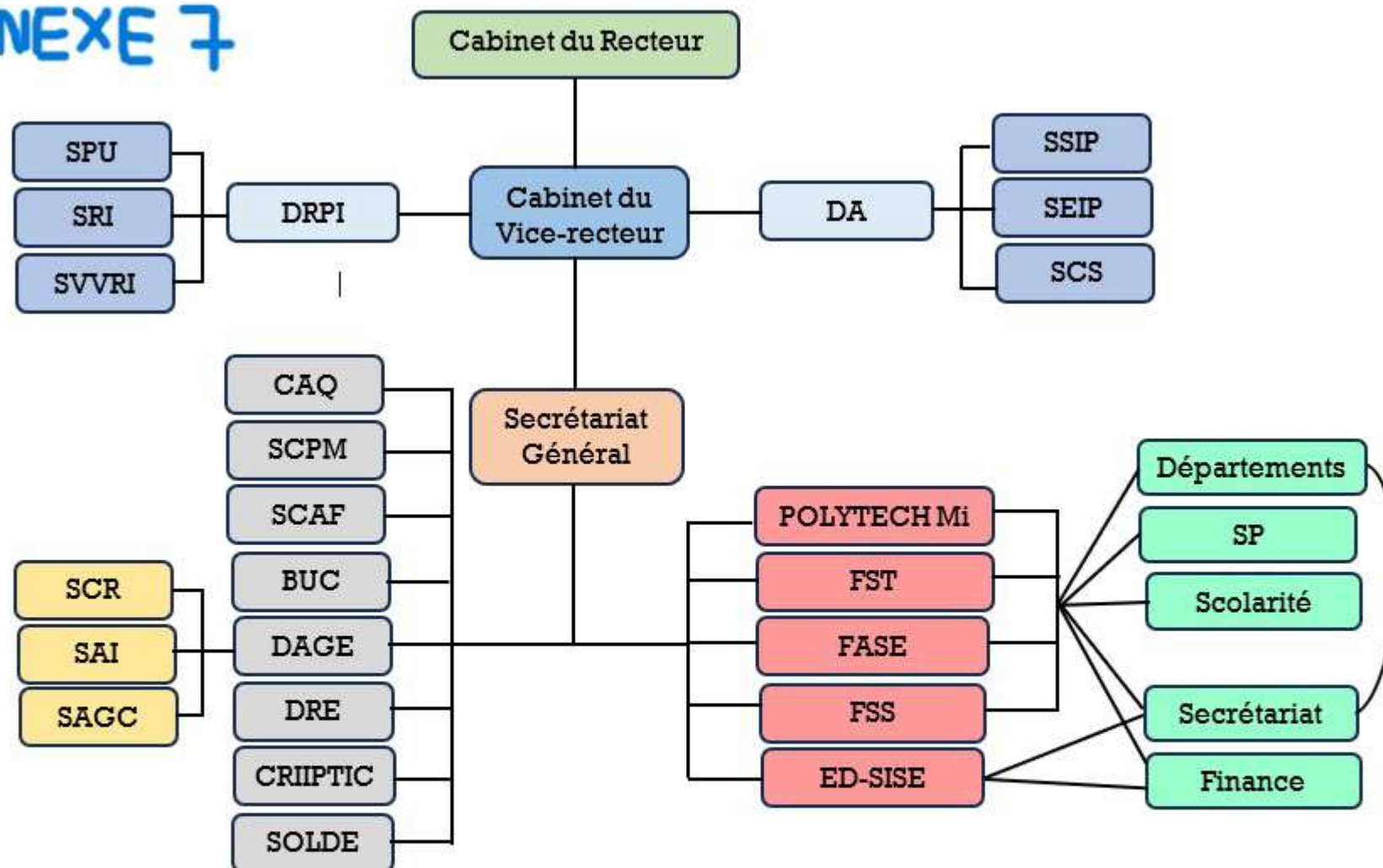
1 références et 1 critère

D1-C1 : L'UDDM dispose des chartes d'éthique et de déontologie ou de réglementaire intérieur pour les différents types d'acteurs

- D1-C1-P1_Charte Ecole-Doctorale_SISE_UDDM
- D1-C1-P1_Charte d'éthique et de déontologie des UPN ;
- D1-C1-P1_Charte d'éthique et de déontologie du CAMES ;
Déjà cité
- D1-C1-P2_Règlement intérieur (IUT, FSS, ED-SISE).

ORGANIGRAMME DE L'UDDM, SEPTEMBRE 2024

ANNEXE 7



LEGENDE : 1-DRPI= Direction de la Recherche et de la Propriété Intellectuelle; 2- SPU= Service des Presses Universitaires; 3- SRI = Service de la Recherche et de l'Innovation; 4- SVVRI = Service de la Valorisation et de la vulgarisation de la Recherche et de l'Innovation; 5- SSIP= Service des Stages et Insertion Professionnelle; 6- SEIP = Service Étude et Innovation Pédagogique; 7- SCS = Service Central de la Sclolarité; 8- CAQ= Cellule Assurance Qualité; 9- SCPM = Service Central du Personnel et du Matériel; 10- SCAF = Service Central des Affaires Financières; 11- BUC = Bibliothèque Universitaire Centrale; 12- DAGE = Direction des Affaires Générales et Extérieures; 13- DRE = Direction des Relations Extérieures et des CAMES; 14 - CRIPTIC = Directeur du Campus des Ressources Informatiques et de l'Intégration Pédagogique des TIC; 15- SOLDE = Service Central de la Solde; 16- SCR = Service Central de la Reprographie; 17- SAI = Service des Affaires Intérieures; 18- SAGC= Service des Affaires Générales et de Communication; 19- POLYTECH Mi = École Supérieure Polytechnique; 20- FST = Faculté des Sciences et Techniques; 21-FASE = Faculté d'Agronomie et des Sciences de l'Environnement; 22- FSS = Faculté des Sciences de la Santé; 23-ED-SISE = Ecole Doctorale en Sciences, Ingénierie, Santé et Environnement ; 24- SP = Secrétariat Principal ; 25- Sclolarité = Service Sclolarité ; 26- Finance = Service Financier.



RECTORAT

NOTE D'INFORMATION

Dans le processus de la démarche qualité, l'Agence Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ANAQ-Sup) du Niger décide de nous accompagner pour l'accréditation institutionnelle de l'Université Dan Dicko Dankoulodo de Maradi (UDDM). Il vous souviendra que notre institution a déjà réalisé une première auto-évaluation institutionnelle de juin 2022 à janvier 2023. Tenant compte des résultats, cette dernière nous a permis d'apporter une amélioration de certains aspects de l'UDDM. Pour prendre en compte ces changements positifs pour la candidature à cette accréditation institutionnelle, nous envisageons une mise à jour de notre auto-évaluation qui portera exclusivement sur les critères minima du référentiel qualité de l'ANAQ-Sup. Un comité de dix membres sera mis en place à cet effet.

Ampliations :

Rectorat	1
Facultés	3
POLYTECH Maradi	1
ED-SISE	1
SC	1
CRIIPTIC	1
Chrono	1

Fait à Maradi, le 09 août 2024



Dr SANI Mamane
Maître de Conférences